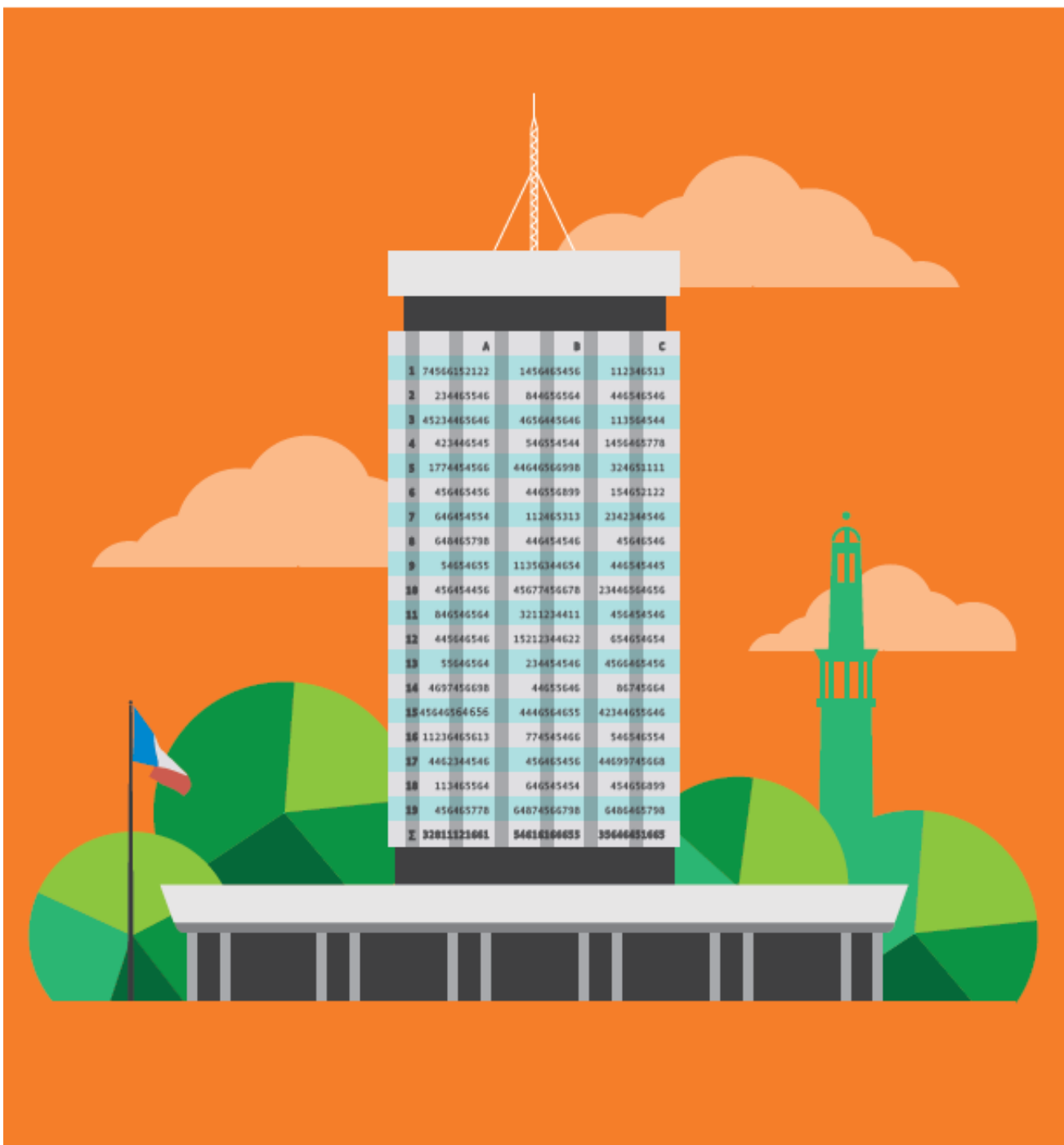


# Compte administratif 2017

Document d'analyse (doc.0)



## Table des matières

<b>Introduction .....</b>	<b>4</b>
<b>Note méthodologique.....</b>	<b>7</b>
<b>Grands équilibres .....</b>	<b>9</b>
<b>1. Budget de fonctionnement .....</b>	<b>10</b>
Recettes de gestion courante.....	11
Fiscalité .....	12
Compensations.....	13
Dotations de l'État.....	15
Dotations de la Métropole.....	15
Autres recettes de gestion courante .....	16
Recettes financières (hors dette), exceptionnelles et reprises sur provisions .....	21
Dépenses de gestion courante .....	22
Dépenses de personnel .....	22
Soutien à la vie associative et au CCAS.....	25
Charges à caractère général.....	27
Autres dépenses .....	29
Dépenses exceptionnelles et provisions .....	30
<b>2. Epargnes .....</b>	<b>31</b>
Epargne de gestion courante .....	32
Résultat exceptionnel.....	33
Épargne de gestion.....	33
Épargne brute.....	33
Epargne nette .....	34
<b>3. Budget d'investissement .....</b>	<b>35</b>
Recettes d'investissement.....	36
Ressources propres d'investissement .....	36
Emprunt.....	37
Autres ressources d'investissement.....	37
Opérations pour compte de tiers .....	38
Dépenses d'investissement.....	38
Travaux et études .....	41
Avances versées aux SEM d'Aménagement pour la réalisation des ZAC .....	41
Subventions d'équipements .....	41
Participations .....	44
Opérations pour compte de tiers .....	44
Autres dépenses d'investissement.....	44
Autorisations de programme et crédits de paiement (APCP).....	45
Remboursement de la dette.....	46

<b>4. Résultat de clôture .....</b>	<b>48</b>
<b>5. ANNEXES .....</b>	<b>50</b>
ANNEXE 1 : ratios réglementaires .....	51
Données de référence.....	52
ANNEXE 2 : compte de gestion.....	52
Bilan Passif.....	52
Bilan actif.....	53
Compte de résultat.....	54
ANNEXE 3 : budgets annexes et régie .....	55
Budget Annexe Self Clemenceau .....	55
Budget Annexe Cuisine Centrale .....	55
Budget Annexe Activités Économiques.....	55
Budget Annexe Locaux Culturels .....	56
Budget Annexe Mistral – Eaux Claires .....	56
Budget Annexe Teisseire – Jeux Olympiques .....	56
Régie Lumière.....	56
Résultat de clôture des budgets annexes .....	57
Résultats de clôture consolidés .....	58
Résultats de clôture régie lumière .....	58
ANNEXE 4 : Eléments relatifs à la dette .....	59
Structure de la dette après swaps (M€).....	59
Classification des risques des emprunts.....	59
Profil d’extinction de la dette .....	60
Capacité de désendettement .....	61
Répartition par prêteurs.....	61
ANNEXE 5 : Détails « autres ».....	62
Détail « autres » recettes de gestion courantes .....	62
Détail « autres » produits des services, du domaine et ventes diverses.....	62
Détail « autres » charges à caractère général.....	63
Annexe 6 : Acronymes.....	64

# Introduction

L'année 2017 s'est une nouvelle fois inscrite dans un contexte financier contraint du fait d'une part de la poursuite de la baisse des dotations de l'Etat pour la quatrième année consécutive depuis 2014 (-2,7 M€ de baisse de recettes en 2017) et d'autre part de la mise en place de mesures nationales concernant les parcours professionnels et les rémunérations (+2,5 M€ de dépenses nouvelles).

C'est la première fois que la ville de Grenoble voit ses recettes diminuées fortement sur plusieurs années de suite. Sans réaction adaptée, Grenoble aurait perdu son autonomie financière et se serait vu imposer un redressement financier unilatéral ne respectant pas la décision des électeurs de confier à des élus le soin de gérer la cité.

Afin de respecter les équilibres financiers imposés par la loi, tout en continuant d'assurer un service public de qualité aux Grenoblois, un plan de sauvegarde et de refondation des services publics locaux a été élaboré en 2016. Quatre objectifs étaient ainsi recherchés : recentrer le périmètre de l'action municipale sur ses missions, répondre aux nouveaux usages, donner les moyens d'agir au service public en recherchant de nouvelles ressources et en repensant les manières de faire pour le rendre plus réactif.

Ce plan de sauvegarde des services publics locaux s'est traduit par la réalisation d'économies et la recherche de recettes nouvelles à hauteur de 5 M€ en 2017, ce qui a permis de confirmer l'amélioration de la situation financière de la Ville sans hausse des taux d'imposition (comme en témoigne le niveau de l'épargne de gestion courante à 32,91 M€) tout en poursuivant de nombreux projets).

Ainsi, la Ville peut maintenir un niveau d'investissement conséquent, même si les retards pris depuis longtemps ne peuvent pas être tous rattrapés, permettant de maintenir l'emploi local et de répondre au mieux à la qualité et à la permanence du service public.

Dans le même temps, d'importants transferts financiers et de personnels ont eu lieu entre la Ville-centre et la Métropole depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015, qui changent les périmètres d'action et obligent à des réorganisations rapides du fonctionnement des services.

La collectivité traverse une période de changements importants et rapides qui, parfois, nuisent à la bonne compréhension de certaines décisions prises et pourtant nécessaires pour préparer correctement l'avenir.

L'une des priorités essentielles de notre municipalité demeurant l'éducation, l'année 2017 a vu la poursuite du plan écoles et le lancement du plan crèches, en parallèle de la mise en place d'une démarche coordonnée d'accueil des enfants de moins de trois ans en lien avec l'Education nationale dans les écoles REP et REP+ ainsi que de l'accompagnement des dédoublements des CP en REP + (5 écoles) prévus par le gouvernement. Le projet Expire (expérimenter la pensée informatique pour la réussite à l'école, porté avec l'Université Grenoble Alpes, a commencé à être déployé en lien étroit avec l'Education nationale, et soutenu au titre du Programme Investissements d'Avenir. La Ville a également introduit des menus végétariens à la restauration scolaire et participe au projet de lutte contre le gaspillage alimentaire dans les restaurants scolaires en lien avec la Métropole. Soucieuse d'accompagner les petits et les jeunes, la municipalité a organisé les Assises de la jeunesse en septembre 2017.

Dans le domaine culturel, la Ville a affirmé son soutien aux équipes artistiques et culturelles par la mise en place de concertation thématiques autour d'un document cadre sur les modalités d'intervention de la Ville, une démarche de contractualisation pluriannuelle, la création d'ateliers d'artistes plasticiens et le lancement de l'appel à projets Clé de sol avec une installation prévue au 1<sup>er</sup> juin 2018. La Ville a également mis en place la navette documentaire sur l'ensemble du réseau des bibliothèques, ouvert la section jeunesse de Kateb Yacine en septembre 2017 et lancé la démarche « Plan lecture » à l'automne 2017. Soucieuse de faciliter l'accès à la culture, la Ville a créé des bourses au Conservatoire ainsi qu'un dispositif passerelle avec des structures socioculturelles. L'année 2017 a enfin été marquée par l'obtention du label Ville d'art et d'histoire ainsi que par une fréquentation record des expositions Kandinsky, Fantin Latour et Dezeuze, ainsi que du « hors les murs » dans le quartier de l'Abbaye.

La réussite des budgets participatifs se poursuit et les réalisations sont maintenant de plus en plus visibles, modelant le paysage urbain et renforçant les solidarités et la citoyenneté.

Du côté des sports, la Ville a poursuivi son travail avec l'APELS (Agence pour l'éducation par le sport) pour la mobilisation des acteurs en faveur de la féminisation du sport, en portant une attention particulière aux filles et femmes éloignées de la pratique sportive. La Ville a également apporté son soutien à l'accueil des Internationaux de France de Patinage à la patinoire Pôle Sud en novembre dernier en partenariat avec la Métropole. Le programme Jeunes en Montagne, qui vise à faciliter l'accès de la haute Montagne aux jeunes avec des professionnels, a accueilli de nouveaux participants : Garantie jeunes, Mission locale, ADATE. 2017 est également marquée par une fréquentation record des 19<sup>èmes</sup> rencontres du cinéma de montagne : 21 400 spectateurs (+ 43 % par rapport à 2016).

En ce qui concerne l'international, la Ville a permis l'installation en 2017 de toutes les associations du Pôle de solidarité internationale, avec un soutien de l'Agence française de développement. Ce regroupement est une autre manière d'aider les associations internationales et de les accompagner à devenir acteurs de l'éducation au développement et à la citoyenneté internationale. Le lancement du Réseau des villes de la transition en lien avec la Biennale a été mis en place, permettant ainsi la création d'une nouvelle forme de partenariat avec des villes du monde. A noter également en 2017 le succès des manifestations autour de cultures étrangères comme Le Mois de la Colombie à Grenoble, fruit d'une collaboration intense et réussie avec le tissu associatif, de la Journée européenne des langues, ou encore du Mois de l'Europe.

Du côté de la Ville solidaire et citoyenne, l'année 2017 aura été principalement marquée par l'accès aux droits et la lutte contre le non-recours. Ainsi, plusieurs projets ont été menés :

- La coordination, en février 2017, d'un Forum pour l'accès aux droits et la lutte contre le non recours, résultant d'une démarche de réflexion partenariale de plusieurs mois,
- La formalisation d'un plan d'actions, à l'issue de ce forum, permettant d'identifier 17 actions répondant à des axes de travail thématiques ou transversaux composant ce plan,
- Le pilotage de démarches projets permettant de lancer certains de ces actions en particulier la création d'une équipe juridique mobile, chargée d'apporter un traitement juridique du non recours au Droit au Logement Opposable (DALO) ou droit à l'Hébergement Opposable (DAHO) mais aussi le dépôt d'une demande de financement au titre du FEDER (investissement Territorial Intégré) pour renforcer l'accès aux droits via l'outil numérique dans les Maisons des habitants (via la mise en place d'équipements des sites MDH, de permanences connectées, de logiciels d'apprentissage, de formation des professionnels de la ville....)

En outre, 2017 a vu la finalisation du dossier de renouvellement urbain sur le quartier de la Ville-neuve avec des temps de concertation et d'échanges entre les habitants et les directions de la ville. Le projet est actuellement en cours d'étude par l'ANRU.

Par ailleurs, des évolutions importantes concernant les missions régaliennes de la commune sont intervenues en 2017 telles que le transfert de l'Etat des changements de prénom et de l'enregistrement des PACS, l'élargissement du dispositif COMEDec d'Échange de Données État Civil entre Collectivités (actes de naissances, décès, mariages) et la mise en place d'un répertoire électoral unique.

Concernant la Ville durable, 2017 a vu le renouvellement des pompes pour les bassins ainsi que la remise en eau des fontaines non activées l'année précédente, telle celle du jardin Guy Pape. Cette année a aussi été placée sous le sceau de la préparation de la réforme nationale de dépenalisation du stationnement payant qui est entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2018. Les aires de jeu ainsi que les 238 hectares et 31 000 arbres que compte la Ville ont été entretenus. Enfin, soucieuse de contribuer à l'amélioration de la qualité de l'air, l'atelier mécanique a investi dans de l'Aspen à la place du carburant gazole non routier, davantage respectueux de l'environnement et de la santé.

Sans oublier le Plan Lumière qui améliore lentement mais sûrement l'éclairage public en économisant l'énergie puisqu'en huit années, la consommation de l'éclairage public devrait diminuer de plus de moitié. Cela participe activement à la transition écologique et énergétique absolument nécessaire.

Les directions ressources ont également été mobilisées par différents chantiers comme la dématérialisation de la chaîne comptable de la dépense (l'intégralité de la chaîne comptable est aujourd'hui dématérialisée depuis l'entrée en vigueur dématérialisation des recettes en avril 2018) et l'organisation des assises de la commande publique en lien avec la Métropole en septembre 2017 qui ont accueilli plus de 500 entreprises pour les sensibiliser à l'achat public. Des formations à destination des citoyens sur la compréhension du budget municipal et la fiscalité locale ont également été organisées.

2017, ce sont aussi des investissements qui se concrétisent dans le domaine de l'éducation avec notamment la livraison de trois restaurants scolaires à la rentrée, la fin du chantier de l'école Simone Lagrange et le démarrage des chantiers de construction des écoles Flaubert et Hoche, l'aménagement et l'ouverture de classes provisoires, la pose de panneaux photovoltaïque dans 3 écoles et l'amélioration des conditions d'accueil et l'accessibilité des groupes scolaires.

Ce sont aussi les travaux du projet Cœur de Ville – Cœur de métropole qui démarrent et la végétalisation de la ville qui se poursuit. La réhabilitation des équipements culturels, sportifs et associatifs tels que les gros travaux de canalisation sur la piscine J Bron ou encore le démarrage des travaux dans la bibliothèque Alliance.

Enfin, la Ville a continué à investir en 2017 pour l'amélioration des conditions de travail des agents et d'accueil des citoyens via notamment des travaux d'accessibilité et de sécurité, ou le renouvellement du matériel informatique et de la flotte de véhicules.

# Note méthodologique

## Présentation des grands équilibres

Les données des grands équilibres présentées dans le tableau ci-après reprennent la méthodologie de calcul et de présentation mise en œuvre depuis la présentation du Compte Administratif 2015. Cette présentation avait été modifiée pour correspondre aux définitions de l'instruction budgétaire et comptable M14 et ainsi permettre la réconciliation entre ce document et la maquette budgétaire remise en Préfecture.

Ainsi l'épargne de gestion résulte de l'addition de deux soldes :

- l'un faisant apparaître l'épargne de gestion courante résultant de la différence entre les dépenses de gestion courante (dépenses réelles de fonctionnement hors dépenses exceptionnelles, dépenses financières et provisions) et les recettes de gestion courante (recettes réelles de fonctionnement hors recettes exceptionnelles, produits financiers et reprise de provision),
- l'autre faisant apparaître les soldes exceptionnels = (Dépenses exceptionnelles + dépenses financières non liées à la dette + provisions) – (Recettes exceptionnelles + produits financiers non liés à la dette + reprise des provisions).

## Evolution du périmètre des champs de compétences

Les évolutions relatives aux champs de compétences sont liées à la Métropole et au CCAS.

### • Métropole

Plusieurs compétences ont été transférées au cours de l'année 2017 et évaluées lors de la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) du 2 mai 2017 :

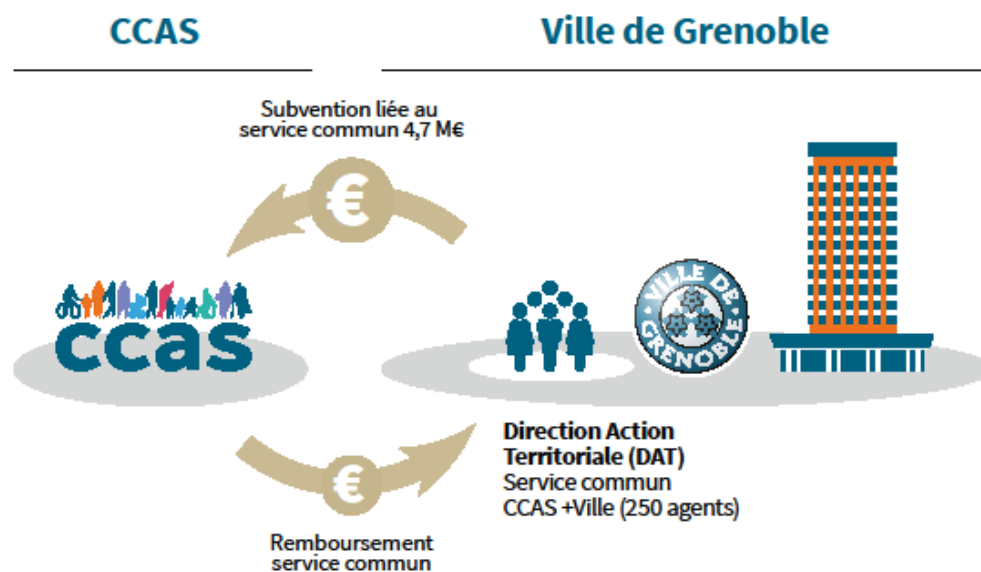
- Les ouvrages d'art de voirie
- Les équipements culturels et sportifs déclarés d'intérêt métropolitain (délibération du conseil métropolitain du 3 novembre 2016) : Maison de la Culture (MC2), Centre chorégraphique national de Grenoble, Vélodrome d'Eybens,
- Le suivi et le contrôle du bailleur social ACTIS
- Les sentiers.

Ces évaluations ont conduit à une refaçon de l'attribution de compensation sur l'exercice 2017. L'impact de ces transferts n'avait pu être pris en compte lors du BP 2017 puisque l'évaluation de ces charges n'était pas encore finalisée par la CLECT. Ces variations ont été prises en compte lors des deux décisions modificatives de 2017.

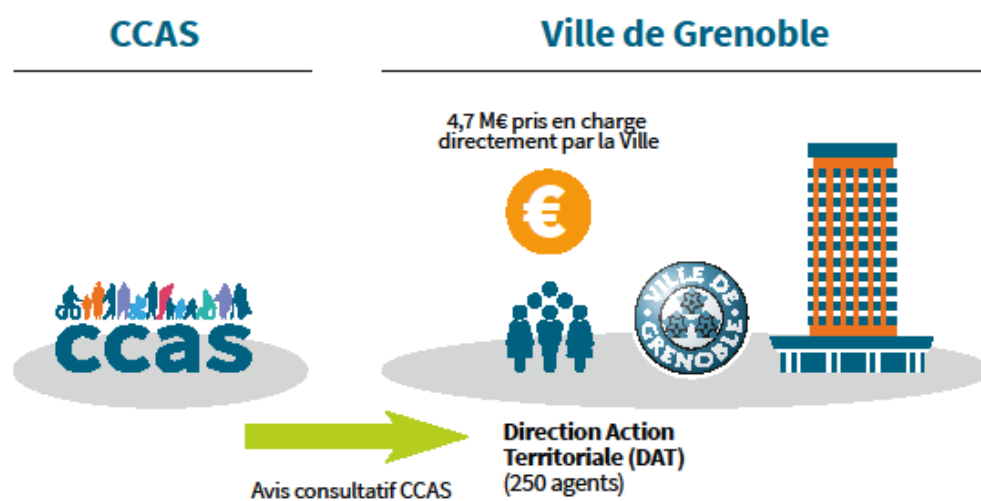
### • CCAS

L'année 2017 a également vu le transfert de la compétence relative à l'animation sociale territoriale du CCAS à la Ville au 1<sup>er</sup> janvier. Ce transfert, prévu par la délibération du conseil municipal du 19 décembre 2016, met fin au service commun de la direction de l'action territoriale créé en 2016. Pour rappel, les 112 agents du CCAS avaient été transférés à la Ville dans le cadre de ce service commun. Ce transfert est neutre pour la Ville puisque la disparition de la recette de refacturation du service commun envers le CCAS est compensée par une réduction de la subvention de la Ville au CCAS du même montant.

## Depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2015



## À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017





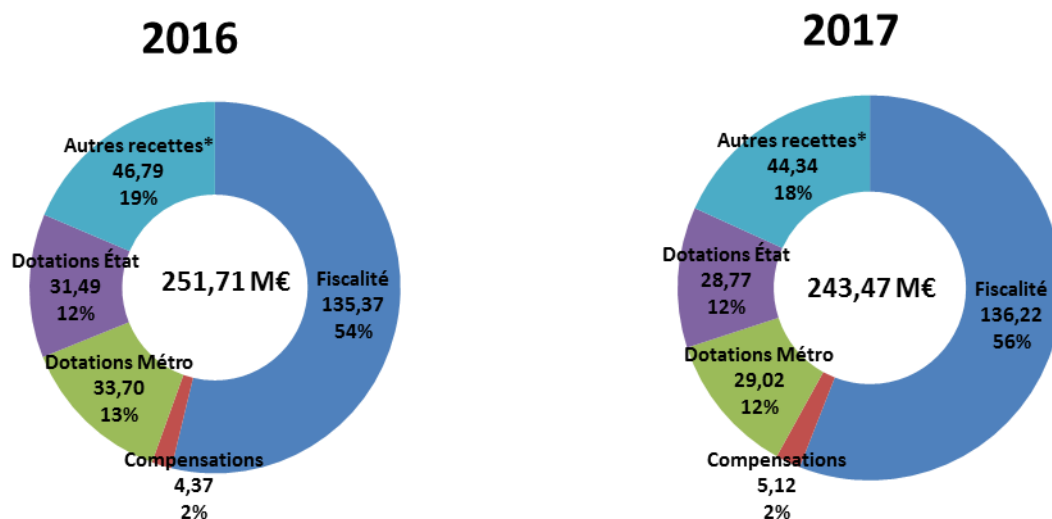
# Grands équilibres

En millions d'euros	CA 2015	CA 2016	CA 2017
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
<b>Recettes de fonctionnement (en M€)</b>			
Fiscalité (3 taxes)	134,90	135,37	136,22
Compensations	4,85	4,37	5,12
Dotations Métro (AC, DSC)	37,20	33,70	29,02
Dotations État (DGF, DSU, DNP, DUCSTP)	37,53	31,49	28,77
Autres recettes (DMTO, péréquation, redevances, autres produits de gestion)	41,31	46,79	44,34
<b>Total recettes de gestion courante (1)</b>	<b>255,78</b>	<b>251,71</b>	<b>243,47</b>
Produits financiers	1,71	2,59	2,24
<i>dont recettes liées à la dette</i>	<i>1,19</i>	<i>0,71</i>	<i>0,60</i>
Produits exceptionnels	4,62	5,95	3,76
<i>dont cessions et sommes à retraiter (eau de Grenoble)</i>	<i>3,50</i>	<i>0,88</i>	<i>1,11</i>
Reprises provisions semi-budgétaires	2,97	0,00	0,95
<b>Total recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>265,08</b>	<b>260,25</b>	<b>250,42</b>
<b>Dépenses de fonctionnement (en M€)</b>			
Frais de personnel	128,66	128,39	127,06
Subventions CCAS	25,40	25,34	19,99
Autres subventions	24,49	23,46	19,35
Charges générales (chap. 011)	47,75	40,08	41,66
<i>dont charges générales (chap. 011) refacturées Metro</i>	<i>2,44</i>		
Autres dépenses : atténuation de produits, frais de fonction <sup>mt</sup> des groupes d'élus	1,40	1,69	1,90
<b>Total dépenses de gestion courante (2)</b>	<b>227,71</b>	<b>218,97</b>	<b>209,96</b>
-TIR	-0,64	-0,31	-0,11
<b>Total dépenses de gestion TIR déduits</b>	<b>227,07</b>	<b>218,66</b>	<b>209,85</b>
Charge financière (frais financiers bruts) (5)	7,99	7,54	7,15
Charges exceptionnelles	19,25	6,65	6,28
<i>dont sommes à retraiter (eau de Grenoble)</i>	<i>13,18</i>		
Dotations et provisions semi budgétaires	0,00	1,40	0,20
<b>Dépenses réelles de fonctionnement TIR non déduits</b>	<b>254,95</b>	<b>234,55</b>	<b>223,60</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>			
<b>Recettes d'investissement (en M€)</b>			
Ressources propres d'investissement	7,52	8,01	7,59
Emprunts nouveaux	34,57	26,37	25,00
Autres ressources d'investissement	8,56	6,40	4,45
Opérations pour compte de tiers	0,18	0,35	0,21
<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>50,83</b>	<b>41,13</b>	<b>37,25</b>
Affectation en réserves (1068)	4,28	5,37	12,80
Recettes financières (16441+16451+16449+166+165)	15,52	18,58	4,72
<b>Recettes réelles d'investissement</b>	<b>70,62</b>	<b>65,08</b>	<b>54,77</b>
<b>Dépenses d'investissement (en M€)</b>			
Travaux et études (20+21+23 dont partie du 238)	33,01	28,03	30,32
Opérations pour compte de tiers	0,18	0,35	0,25
Avances versées aux SEM d'aménagement pour les ZAC (partie 238+2764)	5,63	6,62	4,08
Subventions d'équipement	4,89	5,03	7,20
Participations et créances rattachées	1,52	1,09	0,55
<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>45,22</b>	<b>41,12</b>	<b>42,40</b>
<i>Travaux d'investissement en régie (TIR)</i>	<i>0,64</i>	<i>0,31</i>	<i>0,11</i>
<b>Total dépenses d'investissement dont TIR</b>	<b>45,86</b>	<b>41,43</b>	<b>42,52</b>
Remboursement emprunt (6)	27,07	27,72	22,72
Dépenses financières (165+166+16449+16451)	10,74	18,58	4,72
Autres dépenses (dotations, subventions, autres immobilisations financières)	0,06	0,09	2,53
<b>Dépenses réelles d'investissement (hors reports et TIR non intégrés)</b>	<b>83,10</b>	<b>87,51</b>	<b>72,38</b>
<b>Épargne de gestion courante (TIR déduits)</b>	<b>31,13</b>	<b>31,76</b>	<b>32,91</b>
<b>Épargne de gestion</b>	<b>27,61</b>	<b>30,21</b>	<b>31,39</b>
<b>Épargne nette</b>	<b>-2,77</b>	<b>-1,06</b>	<b>5,15</b>

# 1. Budget de fonctionnement



## Recettes de gestion courante



Les recettes de gestion courante diminuent de 8,24 M€ par rapport au CA 2016. Cette baisse de plus de 3 % s'explique principalement par :

- une baisse de l'attribution de compensation de 4,68 M€ par rapport à 2016 du fait des nouveaux transferts de compétences et du remboursement des services communs à la Métropole,
- une diminution des dotations de l'Etat de 2,72 M€, 2017 étant la dernière année de participation des collectivités au redressement des comptes publics sous forme de baisse de dotation

Par ailleurs, deux retraitements sont à opérer sur les recettes de l'année 2017 afin de garantir la fiabilité de l'analyse financière :

- la recette de subvention du Département pour le Musée pour un montant de 0,41 M€ car deux années ont été perçues en 2017 (celle de l'année 2016 qui n'avait pas été rattachée et celle de l'année 2017)
- la recette de refacturation à la Métropole correspondant à la masse salariale relative à la convention de gestion des services pour un montant de 0,30 M€ qui n'a pas été rattachée en 2016 et qui aurait dû être perçue sur cet exercice.

		Correctifs à apporter pour l'analyse	Total retraitements 2017
Recettes	Subvention département musée	-0,41 M€	<b>-0,71 M€</b>
	Refacturation masse salariale	-0,3 M€	

Compte tenu des éléments précités, le montant des recettes de gestion courante est de **242,76 M€, soit une baisse de 8,95 M€.**

## Fiscalité

Pour mémoire, depuis 2009, les taux de fiscalité de la ville de Grenoble sont les suivants et n'ont pas été augmentés malgré la baisse des dotations de l'Etat :

- 21,52% pour la Taxe d'habitation
- 36,73% pour le Foncier Bâti
- 84,42% pour le Foncier Non Bâti

<i>En millions d'euros</i>	<b>CA 2015</b>	<b>CA 2016</b>	<b>CA 2017</b> état 1288 du 2 janvier 2018
Taxe d'habitation (dont rôles complémentaires)	49,99	49,25	49,45
Taxe sur le foncier bâti (dont rôles complémentaires)	83,31	84,72	85,40
Taxe sur le foncier non bâti	0,50	0,24	0,27
<b>SOUS TOTAL fiscalité hors rôles supp.</b>	<b>133,80</b>	<b>134,21</b>	<b>135,12</b>
Rôles supplémentaires	1,09	1,16	1,10
<b>TOTAL FISCALITÉ dont rôles supp.</b>	<b>134,90</b>	<b>135,37</b>	<b>136,22</b>

Les rôles complémentaires sont des rôles corrigés de l'exercice en cours et qui peuvent donc être intégrés aux rôles généraux. Les rôles supplémentaires correspondent quant à eux à des ajustements faisant référence à des exercices antérieurs et présentent un caractère ponctuel ; ils ne peuvent pas être intégrés aux rôles généraux de l'exercice.

En 2017, le produit fiscal, hors rôles supplémentaires est de 135,12 M€ et a évolué de +0,68% (+0,31 % en 2016, +2,85% en 2015). Cette année encore, la ville a perçu des rôles complémentaires qui viennent augmenter les bases et le produit des impôts directs.

En tenant compte des rôles supplémentaires, les recettes de fiscalité directe connaissent une légère hausse en 2017 de + 0,63% (+0,35 % en 2016, +3,02% en 2015). Les rôles supplémentaires restent dynamiques en 2017 et s'élèvent à 1,10 M€ (1,16 M€ en 2016, 1,1 M€ en 2015).

Le produit des impôts perçu en 2017 augmente de 0,85 M€ par rapport en 2016 du fait de l'évolution des bases mais aussi de la mise en place en 2016 de la majoration de 20 % de la Taxe d'Habitation pour les résidences secondaires (+ 0,46 M€) et de la fin de l'exonération de la taxe foncière bâtie sur les constructions neuves (+ 0,39 M€).

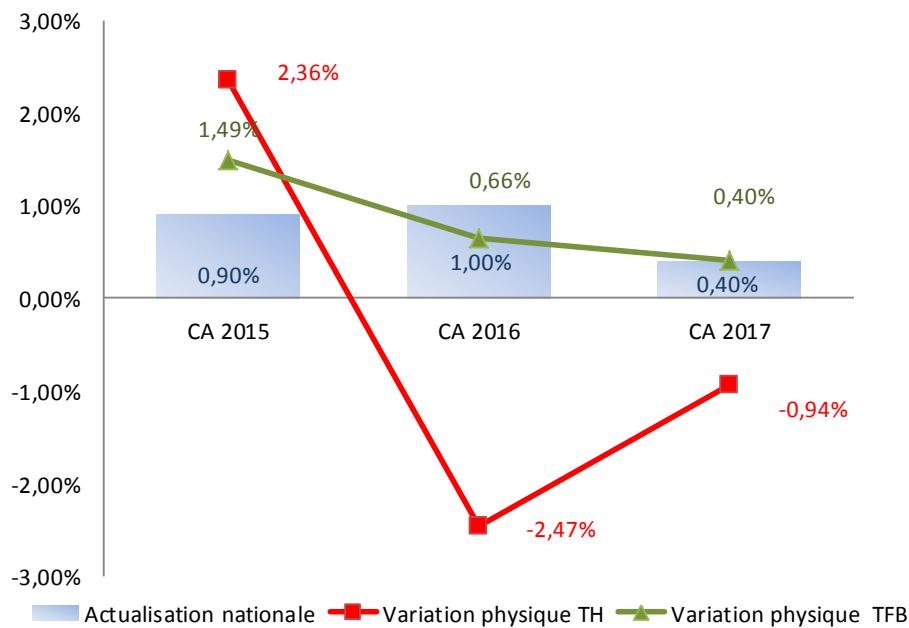
De plus, l'année 2017 a fait l'objet également de deux actualités fiscales majeures qui n'auront un impact qu'à partir de 2018 :

- La mise en place de la Réforme des Valeurs Locatives sur les Locaux Professionnels (RVLLP) pour la taxe foncière. Cette réforme, entrée en vigueur en 2017, a été mise en place avec un produit fiscal de TF constant pour les collectivités.
- L'annonce par le gouvernement de la mise en place à partir de l'année 2018 du dégrèvement de taxe d'habitation en faveur des résidences principales pour 80 % des contribuables dont le revenu fiscal n'excède pas les plafonds de ressources prévus par l'Etat. Pour ces contribuables, l'exonération sera d'un tiers en 2018, puis de deux tiers en 2019, pour être intégrale en 2020.

## Évolution des bases fiscales

(taxe d'habitation et taxe sur le foncier bâti)

Source : état 1288



La progression du produit fiscal résulte de l'évolution des bases, qui se composent de deux variables :

- une évolution nominale, qui correspond à une revalorisation des bases, dont le taux est voté chaque année en Loi de Finances. Cette revalorisation a été fixée pour l'année 2017 à 0,40 % (1% en 2016, 0,9% pour 2015 et 2014).
- la variation physique des bases qui est liée au dynamisme des constructions et démolitions sur le territoire.

### Compensations

Pour mémoire, les « compensations » correspondent au remboursement par l'État des mesures d'exonération décidées par lui-même sur la fiscalité ménage et qui impactent la fiscalité des collectivités. Ces compensations ne couvrent plus du tout la perte de produit exonéré.

La hausse de la compensation TH condition modeste retrace la modification votée en loi de finances 2018 et qui s'est appliquée à 2017. Ainsi, elle correspond à la prise en compte des personnes qui auraient dû ne plus bénéficier de l'exonération et qui finalement ont continué à bénéficier des exonérations « personnes modestes » de la taxe d'habitation. Cette compensation est la seule à ne pas être intégrée dans l'enveloppe normée et à ne pas subir le coefficient de minoration. Elle évolue donc en fonction de la variation des bases de l'année n-1.

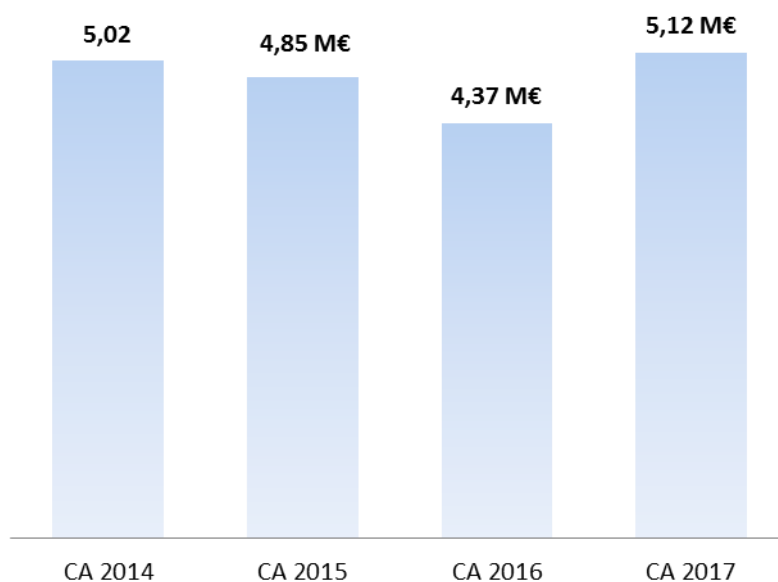
Les autres compensations sont intégrées dans l'enveloppe normée et sont directement impactées par le coefficient de minoration. En 2017, ce coefficient de minoration est de -34% contre -21,25% en 2016, dégradant ainsi les allocations compensatrices.

En dehors de la compensation TH condition modeste, la compensation Zones Urbaines Sensibles est la seule à être en augmentation (+5,3 %). Cela s'explique par un zonage pour la ville de Grenoble plus étendu que précédemment (zonage ZUS au profit du zonage Quartiers Prioritaires de la ville).

La compensation TFB pour les personnes modestes connaît une forte baisse de 57,1 %, tout comme celle relative aux exonérations de longue durée qui diminue de 67,6 %.

<i>En millions d'euros</i>	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017
TH condition modeste	3,42	3,81	3,15	4,23
TH dotation pour perte THLV	0,10	0,10	0,10	0,10
TFB condition modeste	0,31	0,20	0,14	0,06
TFB ZFU, baux à réhabilitation, QPV	0,65	0,31	0,57	0,60
TFB Immeubles longue durée	0,55	0,43	0,40	0,13
<b>TOTAL COMPENSATIONS</b>	<b>5,02</b>	<b>4,85 M€</b>	<b>4,37 M€</b>	<b>5,12 M€</b>
Variation d'une année sur l'autre	-0,1%	-3,5%	-10,0%	17,2%

### Montant des compensations



## Dotations de l'État

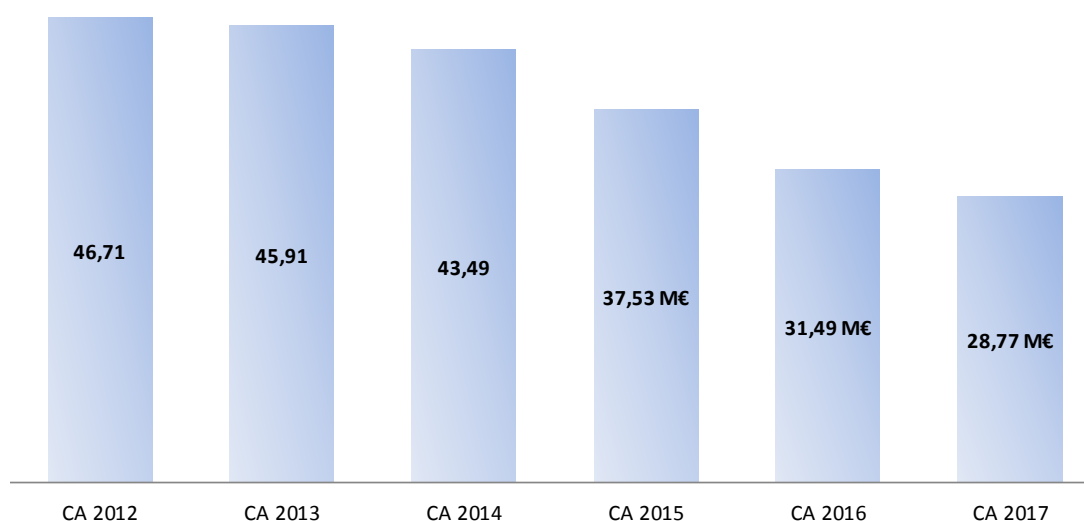
En millions d'euros	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017
Dotation forfaitaire	42,34	41,82	39,72	34,16	28,24	25,53
DSU	2,58	2,58	2,58	2,58	2,58	3,04
DUCSTP	1,79	1,50	1,18	0,78	0,66	0,21
<b>Total Dotations (en M€)</b>	<b>46,71</b>	<b>45,91</b>	<b>43,49</b>	<b>37,53 M€</b>	<b>31,49 M€</b>	<b>28,77 M€</b>
Variation d'une année à l'autre	-2,1%	-1,7%	-5,3%	-13,7%	-16,1%	-8,6%

En 2017, la baisse des dotations pour contribuer au redressement des finances publiques s'est élevée à 2,72 M€. Initialement prévue à 6 M€, elle a été réduite de près de moitié ; dans le même temps, il a fallu prendre en compte la mise en place du Parcours Professionnel Carrières et Rémunérations (PPCR) et l'augmentation du point d'indice.

La hausse de la DSU de 0,46 M€, liée à la réforme 2017 favorable à la Ville, compense la baisse de la DUCSTP (-0,45 M€), intégrée à l'enveloppe normée en loi de finances rectificative 2017.

La baisse des dotations représente pour la Ville une perte de 17,94 millions d'euros de recettes entre 2012 et 2017, soit 7% de ses recettes de gestion. Depuis 2012, les dotations de l'État auront diminué de 38%, passant de 46,71M€ à 28,77 M€.

### Montant des dotations de l'État



## Dotations de la Métropole

Les transferts à la Métropole intervenus en 2017 ont concerné les ouvrages d'art, les sentiers, le suivi et le contrôle d'ACTIS ainsi que les équipements culturels et sportifs reconnus d'intérêt métropolitain (la MC2, le centre chorégraphique national de Grenoble, le Vélodrome d'Eybens). L'impact financier des transferts de 2017 est de 2,28 M€. Il faut également déduire de l'attribution de compensation le remboursement des services communs à la Métropole pour un montant de 7,75 M€.

Ainsi, l'attribution de compensation est de 21,83 M€ pour l'année 2017, contre 26,5 M€ en 2016, soit une baisse de 17,62%.

En millions d'euros	CA 2015	CA 2016	CA 2017
AC CLECT (CLECT 2015)	31,86	31,86	31,86
Majoration Allibert	0,13	0,00	0,00
Réfaction services communs	-1,98	-5,20	-7,75
Ajustement transfert de compétences		-0,16	-2,28
<b>TOTAL Attribution Compensation</b>	<b>30,01</b>	<b>26,50</b>	<b>21,83</b>

La masse salariale des 8 services communs portés par la Métropole, tout comme les dépenses de fonctionnement relatives aux services communs, ont été remboursées par réfaction de l'attribution de compensation, comme cela fut le cas lors des exercices 2015 et 2016. Précisons qu'à partir de 2018, le remboursement des services communs par la Ville à la Métropole se fera par refacturation et non plus par un prélèvement sur l'attribution de compensation, à l'exception du service commun « accompagnement vers l'emploi » du fait des exigences européennes en matière de justification de dépenses.

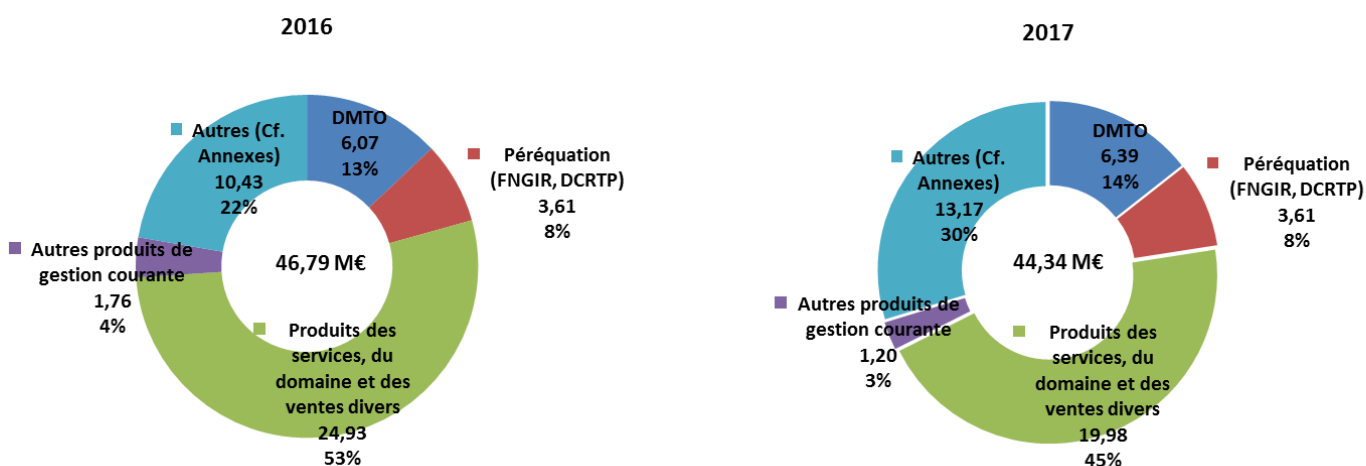
Par ailleurs, deux éléments sont à prendre en compte pour pouvoir appréhender les différences de montant prélevés sur l'attribution de compensation de la Ville au titre des services communs entre 2016 et 2017 :

- Le prélèvement sur l'attribution de compensation de 5,20 M€ en 2016 a été complété par l'émission d'un titre de recette par la Métropole (1,42 M€) puisque le prélèvement tardif sur l'attribution de compensation de la Ville n'avait pas permis un remboursement intégral des sommes à la Métropole. Ainsi, le montant total du remboursement net des services communs à la Métropole a été de 6,62 M€
- A compter de 2017, il a été décidé pour des raisons de simplicité budgétaire de faire porter l'ensemble des dépenses de fonctionnement des services communs par la Métropole (à l'exception du service systèmes d'informations nouvellement créé), ce qui implique le montant plus élevé prélevé sur l'attribution de compensation de la Ville.

La dotation de solidarité communautaire reste quant à elle stable à hauteur de 7,19 M€ par rapport aux exercices précédents, les critères de répartition de cette dotation facultative étant figés depuis plusieurs années.

En millions d'euros	CA 2015	CA 2016	CA 2017
Attribution de compensation	30,01	26,50	21,83
Dotation de solidarité communautaire	7,19	7,19	7,19
<b>Total</b>	<b>37,20</b>	<b>33,70</b>	<b>29,02</b>
Variation d'une année à l'autre	-28,4%	-9,4%	-13,9%

## Autres recettes de gestion courante



Rappel : les recettes de gestion courante n'intègrent pas les recettes exceptionnelles, ni les recettes financières.

Les recettes de gestion courante baissent de 2,45 M€, soit une baisse de 5%.

Cette baisse globale de recettes s'explique principalement par des variations à la hausse et à la baisse :



- une baisse significative des produits des services, du domaine et des ventes diverses liée notamment à la disparition de la recette du CCAS pour le remboursement du service commun « direction de l'action territoriale » (5,13 M€),
- une hausse des subventions de fonctionnement (3,07 M€)
- une hausse des droits de mutation de 0,32 M€ suite à une conjoncture favorable et des ventes en hausse,
- la fin programmée des emplois d'avenir pour 0,21 M€.

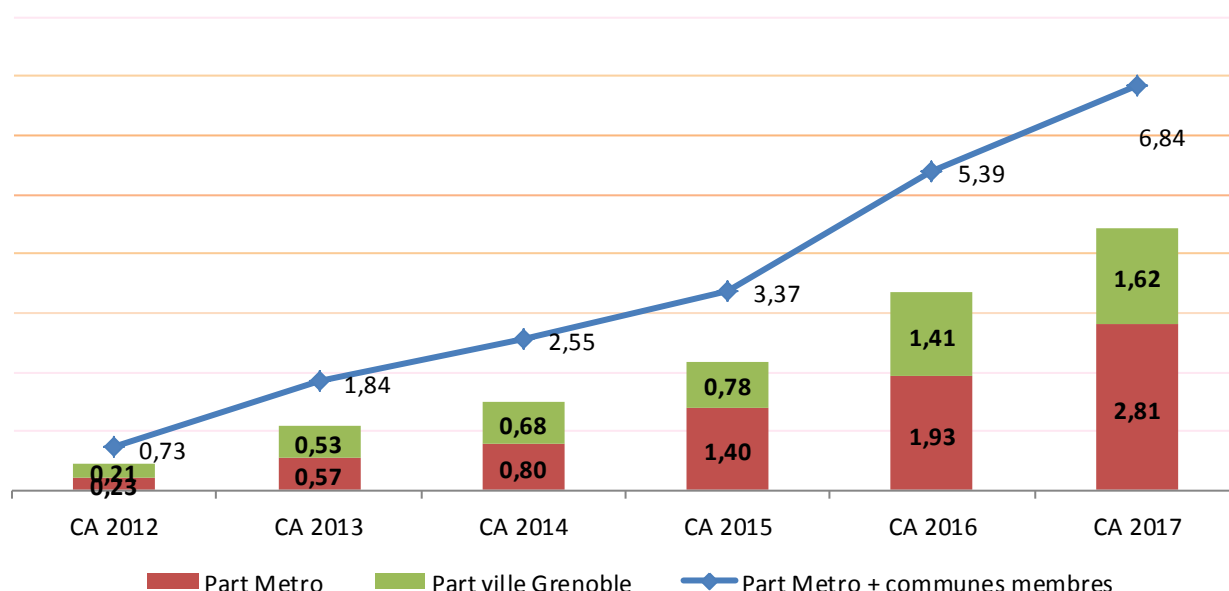
## Péréquation

En millions d'euros		CA 2015	CA 2016	CA 2017
Recettes	DCRTP	1,24	1,24	1,24
	FNGIR	2,36	2,36	2,36
TOTAL recettes		<b>3,61</b>	<b>3,61</b>	<b>3,61</b>
Prélèvement	FPIC	-0,78	-1,41	-1,62
	TOTAL	<b>2,82</b>	<b>2,20</b>	<b>1,99</b>
Variation d'une année à l'autre		-3,5%	-22,1%	-9,5%

Pour disposer d'une vision consolidée des mesures de péréquation dont bénéficie la Ville, le tableau ci-dessus intègre en déduction le fonds de péréquation des recettes intercommunales et communales (FPIC), le solde est ainsi porté à 1,99 M€ (3,61 M€ sans le FPIC). La contribution au FPIC est supérieure à celle du CA 2016 de 0,21 M€ et devrait se stabiliser, sauf refonte importante des cartes intercommunales à l'échelle nationale.

Le FPIC assure une péréquation entre collectivités (communes et intercommunalités) sur la base de critères, principalement le potentiel financier, permettant de déterminer les collectivités bénéficiaires et contributrices. La Métropole, et par conséquent la Ville de Grenoble, sont contributrices au FPIC avec le choix d'appliquer les principes « de droit commun » pour sa répartition. Le principe de ce fonds de péréquation horizontal prévoit normalement désormais une indexation au niveau national sur la croissance des produits de la fiscalité locale.

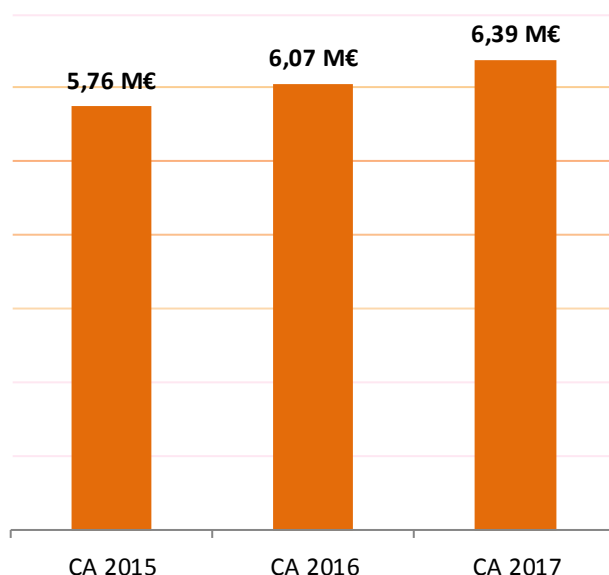
## Détail et évolution du FPIC (K€)



## DMTO (droits de mutation à titre onéreux)

La valeur moyenne pour la période 2006-2017 se situe à 5,74 M€ avec un pic à 6,67 M€ en 2007 et un creux à 4,18 M€ en 2009. Le produit des droits de mutation à titre onéreux est lié à la conjoncture du marché de l'immobilier (niveau de prix des biens et nombre de transactions). L'exercice 2017, suite à la reprise de ce marché de l'immobilier, se situe comme le 3<sup>ème</sup> meilleur exercice sur la période 2006-2017 avec une recette de 6,39 M€. Le budget 2018 a tenu compte de la dynamique du marché immobilier en prévoyant une recette de 6 M€.

### Évolution des droits de mutation

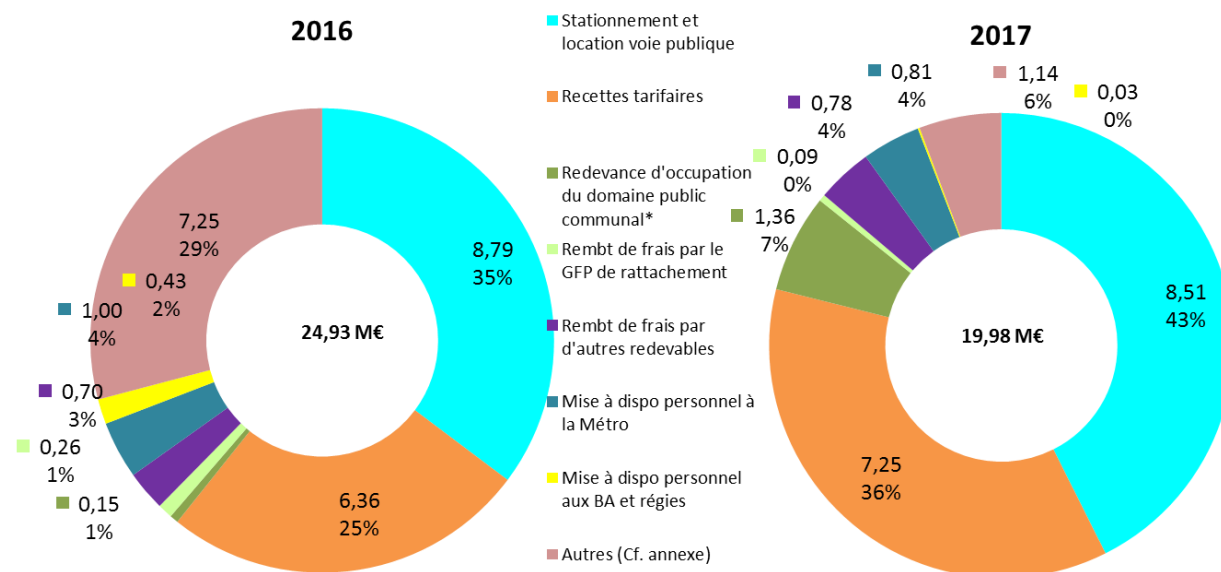


Variation des prix de vente immobilières* <small>Source : Note de conjoncture immobilière n°38 janvier 2018 <a href="https://www.notaires.fr/fr/analyse-du-marche%C3%A9-immobilier">https://www.notaires.fr/fr/analyse-du-marche%C3%A9-immobilier</a></small>	Logements anciens		Appartements anciens		Maisons anciennes	
	3 mois	1 an	3 mois	1 an	3 mois	1 an
<b>France métropolitaine</b>	1,3%	3,7%	1,6%	4,8%	1,1%	2,8%
<b>Ile-de-France</b>	1,6%	4,8%	1,9%	5,8%	1,0%	2,7%
<b>Province</b>	1,2%	3,2%	1,2%	3,9%	1,1%	2,8%

\* Variation sur 3 mois (CVS) : évolution entre les 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> trimestres 2017.

Variation sur 1 an : évolution entre le 3<sup>ème</sup> trimestre 2016 et le 3<sup>ème</sup> trimestre 2017.

## Produits des services, du domaine et des ventes diverses



Les produits des services, du domaine et des ventes directes sont en baisse de 4,95 M€ par rapport au CA 2016.

Cette baisse s'explique principalement par la disparition de la recette de refacturation du service commun « direction de l'action territoriale » au CCAS puisque le transfert de cette compétence en 2017 s'est effectué en réduisant la subvention du CCAS du même montant. A noter une hausse des recettes tarifaires et des redevances d'occupation du domaine public (voir ci-dessous).

### Recettes tarifaires

Elles augmentent de 0,89 M€, principalement sur le poste redevances et droits des services périscolaires et d'enseignement (+0,49 M€).

	CA 2015	CA 2016	CA 2017
<b>Recettes tarifaires (M€)</b>	<b>5,71</b>	<b>6,36</b>	<b>7,25</b>
Redevances et droits des services périscolaires et d'enseignement	2,92	3,69	4,18
Redevances et droits des services à caractère culturel	1,86	1,65	1,76
Redevances et droits des services à caractère sportif	0,78	0,89	0,84
Autres prestations de services	0,14	0,11	0,34
Redevances des services à caractère social	0,00	0,00	0,11
Redevances et droits des services à caractère loisirs	0,01	0,01	0,01

La hausse des redevances et droits des services périscolaires s'explique par la réforme des temps périscolaires mise en place en septembre 2016 qui a conduit à une refonte de l'offre périscolaire, à un allongement de 30 min du périscolaire du soir (de 17h30 à 18h) et à une tarification à compter du 3<sup>ème</sup> soir de fréquentation hebdomadaire.

### Redevances d'occupation du domaine public

Le produit des redevances d'occupation du domaine public attendu augmente de 1,22 M€ par rapport à 2016. Cette augmentation s'explique principalement par le changement de comptabilisation des redevances d'occupation perçues dans le cadre du marché de Noël (0,33 M€), des locations d'équipements sportifs (0,63 M€), recettes qui étaient comptabilisées jusqu'en 2016 sur d'autres comptes que les redevances d'occupation du domaine public (compte 752 pour les locations d'équipements sportifs et compte 7088 pour le marché de Noël).

## Subventions reçues

	CA 2015	CA 2016	CA 2017	évolution 2016-2017
État	1,24	1,16	1,53	32,0%
Région	0,00	0,03	0,02	-33,3%
Département	1,48	1,04	2,06	97,7%
Communauté d'agglomération	0,58	0,35	0,00	NS
Communauté Européenne	0,47	0,65	0,69	6,1%
SMTC, CAF, Autres organismes	1,22	0,91	2,89	218,5%
<b>TOTAL subventions reçues</b>	<b>4,99</b>	<b>4,12</b>	<b>7,19</b>	<b>74,5%</b>

La hausse des subventions de fonctionnement pour un montant de 3,07 M€ s'explique pour près de la moitié par la perception de subventions qui étaient autrefois perçues par le CCAS (1,22 M€ de recettes CAF pour l'agrément des Maisons des Habitants en matière d'animation collective globale et d'animation collective famille et 0,15 M€ du Département pour le centre de planification). Des subventions ont également été perçues pour des projets, tels City-Zen et Zen N (0,4 M€) ou encore la Biennale des Villes en transition (0,11 M€).

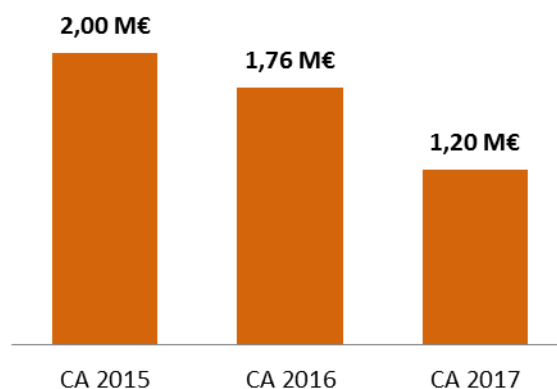
## Autres produits de gestion courante

Ces recettes comprennent les revenus des immeubles, des régies dotées de la personnalité morale, les redevances versées par les fermiers et les concessionnaires ainsi que les produits divers de gestion courante. Elles sont imputées au chapitre 75 « autres produits de gestion courante ».

Les autres produits de gestion courante sont en baisse de 0,56 M€. Cette baisse est principalement due au changement d'imputation des recettes de locations des équipements sportifs qui sont désormais considérées comme des redevances d'occupation du domaine public et sont imputées au chapitre 70 « produits des services, du domaine et ventes diverses ».

Rappel : le montant des redevances perçues a diminué depuis le transfert à la Métropole en 2015 des redevances de GEG et de la CCIAG (3 M€ pour GEG et 0,50 M€ pour la CCIAG) qui ont été incluses dans l'évaluation des charges transférées et ont contribué à une moindre baisse de l'attribution de compensation de la Ville puisque la CLECT retient la charge nette sur cette dernière.

## Évolution des autres produits de gestion courante



## Recettes financières (hors dette), exceptionnelles et reprises sur provisions

	CA 2015	CA 2016	CA 2017	évolution 2016-2017
Produits de participations	0,00	1,00	1,25	24,8%
Produits des immobilisations financières - encaissées à échéance	0,02	0,04	0,00	-100,0%
<b>Recettes financières hors dette</b>	<b>0,02</b>	<b>1,04</b>	<b>1,25</b>	<b>20,1%</b>
Dédits et pénalités reçus	0,02	0,02	0,00	-100,0%
Libéralités reçues	0,05	0,13	0,13	-0,2%
Recouvrement créances admises en non valeur	0,08	0,02	0,04	100,0%
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	1,34	0,13	0,00	-100,0%
Mandats annulés sur exercices antérieurs	0,02	0,03	0,03	1,0%
Produits exceptionnels divers*	0,57	4,74	2,45	-48,3%
<b>Recettes exceptionnelles hors provisions et cessions</b>	<b>2,09</b>	<b>5,07</b>	<b>2,65</b>	<b>-47,7%</b>
Cessions	2,54	0,88	1,11	26,1%
<b>Recettes exceptionnelles avec cessions</b>	<b>4,62</b>	<b>5,95</b>	<b>3,76</b>	<b>-36,8%</b>
Reprise sur provisions pour risques et charges de fonctionnement courant			0,95	

Les produits financiers indiqués correspondent aux produits de participation (dividendes) et ne contiennent pas les recettes liées à la dette. Ils s'élevaient à 1,25 M€ en 2017 contre 1,04 M€ en 2016.

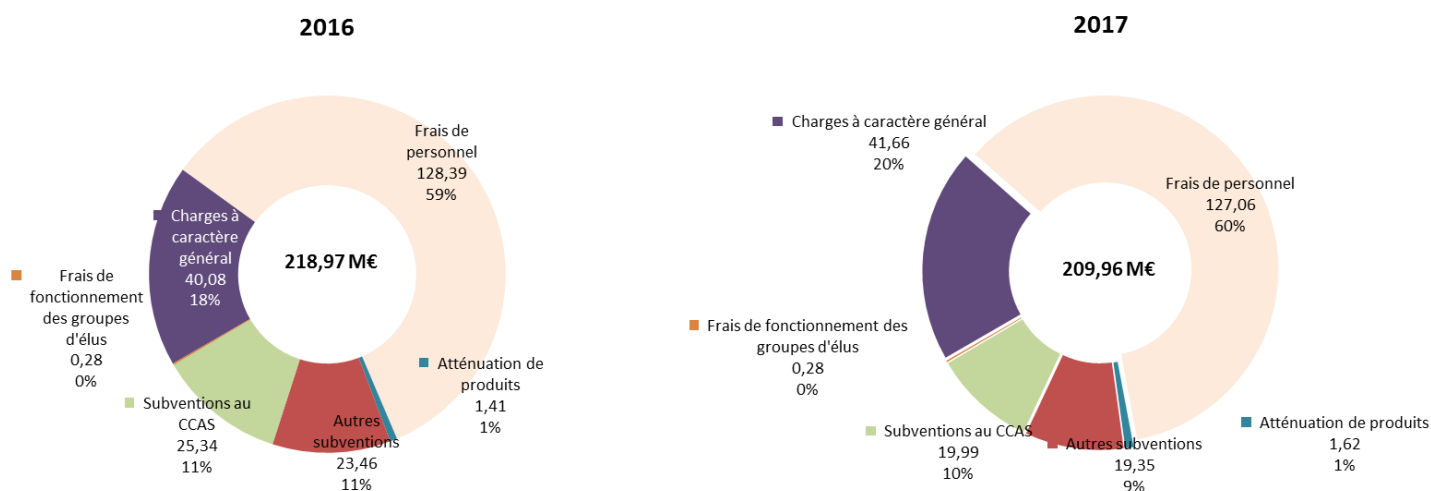
La baisse des recettes exceptionnelles hors provisions et cessions de 2,42 M€ s'explique principalement par la baisse des produits exceptionnels divers de 2,29 M€ entre 2016 et 2017 liée à la perception en 2016 de la recette liée à l'excédent de la ZAC de Bonne en 2016 (3,83 M€),

Parmi les produits exceptionnels, une recette de 1,45 M€ a été encaissée en 2017 : il s'agit du reversement par la Métropole d'un trop-perçu suite à la clôture et au transfert du budget annexe de la régie de l'eau potable. Les produits exceptionnels incluent également un remboursement par la Métropole de la moitié de la subvention versée par la Ville à la MC2 en 2017 pour un montant de 0,83 M€, l'équipement ayant été transféré à la Métropole au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

A noter qu'il convient de rajouter le remboursement par la Métropole de la moitié de la subvention versée par la Ville au Centre chorégraphique national de Grenoble pour un montant de 0,11 M€ qui aurait dû être perçue en 2017 mais qui n'a pas été rattachée. **Cela porte le montant des recettes exceptionnelles à 3,87 M€ et, par la même, le total des recettes financières hors dette, recettes exceptionnelles hors cession et reprise de provision à 4,96 M€.**

Une reprise de provision a été effectuée en 2017 pour un montant de 0,95 M€. Elle concerne une provision constituée il y a plus de 10 ans et qui n'est aujourd'hui plus justifiée.

# Dépenses de gestion courante



En comparaison du CA 2016, avant déduction des dépenses de fonctionnement basculées en travaux d'investissement en régie (TIR), les dépenses de gestion courante réalisées au CA 2017 diminuent de 9 M€.

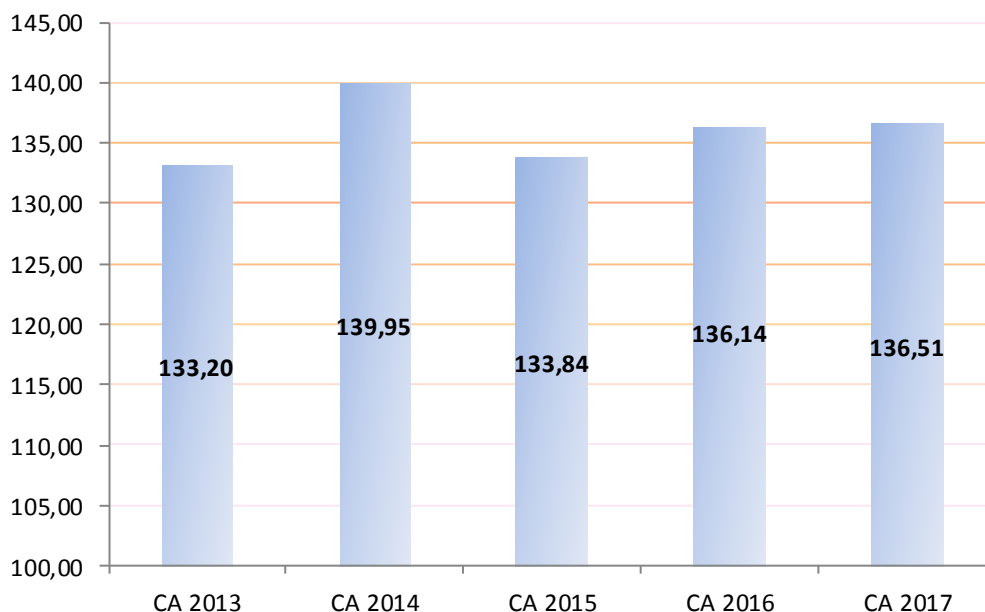
Cette variation à la baisse s'explique principalement par :

- une baisse de la subvention au CCAS de 5,35 M€ liée au transfert de la compétence animation sociale territoriale et au plan de sauvegarde et de refondation des services publics locaux,
- la baisse des frais de personnel du fait du remboursement intégral à la Métropole des services communs sur l'attribution de compensation de la Ville
- une baisse des subventions versées de 4,11 M€ du fait notamment des transferts de la MC2 et du CCNG à la Métropole,

Ces baisses sont partiellement compensées par la hausse des charges à caractère général de 1,58 M€ et des atténuations de produits de 0,21 M€.

## Dépenses de personnel

### Total chapitre 012 consolidé M€



Note : ce graphique prend en compte la totalité des crédits relatifs aux charges de personnel (012), à savoir : les charges de personnel sur le budget principal, le remboursement des services communs à la Métropole qui a été opéré par une réfaction de l'attribution de compensation et les charges de personnel sur les budgets annexes. La différence des montants avec le tableau des grands équilibres s'explique par le fait que ce dernier retrace les seuls crédits relatifs aux charges de personnel sur le budget principal (sans prise en compte des remboursements effectués par réfaction de l'attribution de compensation) ni les crédits de charges de personnel relatifs aux budgets annexes.

Année	Budget principal	Budgets annexes	TOTAL
2010	2 922,6	108,2	3 030,8
2011	2 866,3	102,8	2 969,1
2012	2 842,5	60,0	2 902,5
2013	2 793,6	60,2	2 853,8
2014	2 819,6	63,8	2 883,4
2015*	2 517,4	60,5	2 577,9
2016**	2 582,7	60,4	2 643,1
<b>2017</b>	<b>2 543,5</b>	<b>60,4</b>	<b>2 603,9</b>

*\*En 2015, effectif en ETP (agents sur emploi permanent) à fin décembre. Durant le cours de cette année, 281 agents AEP présents au 31/12/2014 ont été transférés à la Metro. Pour un total de 301 agents transférés en 2015.*

*\*\* En 2016, transfert de 112 agents du CCAS à la Ville et départ de 25 agents de la DMI à la Métropole*

Le CA 2017 pour les ressources humaines est à périmètre équivalent, proche du CA 2016 et s'établit à 136,51M€ pour l'ensemble des crédits du chapitre 012 (budget principal et budgets annexes). La différence du montant des crédits du chapitre 012 entre 2016 (128,39 M€) et 2017 (127,06 M€) s'explique par le fait que les services communs ont été remboursés intégralement à la Métropole en 2017 par prélèvement sur l'attribution de compensation alors qu'un mandat complémentaire pour un montant de 1,42 M€ avait été fait en 2016 du fait du prélèvement tardif sur l'attribution de compensation par la Métropole.

L'année 2017 a été marquée par plusieurs décisions nationales qui n'ont pas donné lieu à compensation pour la collectivité :

- la hausse de la valeur du point d'indice de 0,6% au 1<sup>er</sup> février 2017 (+1M€)
- la mise en œuvre du protocole parcours professionnel carrières et rémunérations (PPCR) : il correspond en 2017 à l'effort de transformation de prime en traitement indiciaire et à la revalorisation de certaines échelles indiciaires (+1,5 M€)

Afin de faire face à ces charges nouvelles, la Ville a contenu la hausse des dépenses de personnel par la poursuite de recherche d'économies. L'effet du plan de sauvegarde est évalué à 1,7 M€ pour 2017. Il s'est accompagné de mesures conjoncturelles qui ont permis de contenir la masse salariale (effet noria avec des remplacements d'agents jeunes remplaçant des départs en retraite, réorganisations de cycles de travail notamment). Les heures supplémentaires baissent de 2,5% en un an et s'établissent à 89 634 heures (pour mémoire elles étaient de 102 417 en 2015) : cette baisse est liée à l'effort de rationalisation fait dans les services. Une baisse de la subvention au COS (0,84 M€ versés en 2017 contre 0,86 M€ en 2016) s'est faite en application des modalités de calcul de la convention triennale signée en 2015, qui a notamment revu l'assiette de calcul de la subvention.

En termes de projets, l'année 2017 a vu :

- La mise en place du télétravail : après le bilan positif de la phase pilote, la Ville a fait le choix de sa généralisation à l'ensemble des directions en fin d'année 2017. La Ville compte aujourd'hui 50 télétravailleurs.
- La mise en œuvre de nouvelles sélections professionnelles issues de la loi Sauvadet II, qui concernent une quarantaine d'agents et qui ont eu lieu en septembre 2017. Cet effort de déprécarisation

s'inscrit dans une logique globale : les 52 agents recrutés dans le cadre d'emploi d'avenir ont été progressivement recrutés sur des emplois vacants.

En parallèle, la Ville a créé des nouveaux dispositifs d'accompagnement :

- 3 postes d'adultes relais, dispositifs d'insertion qui était jusqu'alors pratiqués par le CCAS, et qui permettent à des personnes éloignées de l'emploi d'assurer des missions de médiation sociale et culturelle de proximité,
  - 3 postes de médiateurs pairs au sein de la direction de la santé.
- La remise à plat des astreintes assurées par la ville de Grenoble dans une délibération de décembre 2017.

2017 a été marquée par la poursuite de plusieurs projets d'ampleur :

- Le début du regroupement des équipes sur trois sites techniques (Balzac-Jacquard, Ancienne halle de tennis, Centre horticole) qui représente un investissement important. Il permet d'améliorer les conditions de travail des agents (certains sites n'offrant plus des conditions acceptables, en termes de sécurité notamment) tout en structurant leur nouvelle organisation.
- Le nouveau bâtiment Claudel, qui regroupera en 2020 une partie des équipes de la Ville et du CCAS, accueillera plus de 500 agents au sein d'un nouveau pôle administratif au sud de notre territoire. Ce projet s'inscrit dans nos objectifs d'accès aux droits des usagers. Ce regroupement encourage également le développement de la transversalité interservices et permet d'imaginer, en concertation avec les agents, des espaces qui reflètent les nouvelles méthodes de travail et d'organisation (travail en pôle, télétravail, ...).
- La refonte du régime indemnitaire, qui aboutira en 2018, permettra de reconnaître l'investissement des agents dans leurs fonctions, de rapprocher la Ville et le CCAS et d'aller vers plus d'équité de rémunération entre les filières, et donc de tendre à une plus grande équité de traitement entre les femmes et les hommes.

La politique en faveur de l'égalité professionnelle femmes-hommes permet en 2017 de constater que ces dernières accèdent aux postes à responsabilité (parmi les A et les B, 63% des agents sont des femmes) ; et ont un déroulé de carrière intéressant (elles représentent 55% des promus pour un avancement et promotion interne/45% des promouvables en 2017).



En millions d'euros	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2016/ CA 2017
<b>Crédits pour personnel permanent</b>	<b>115,80</b>	<b>118,97</b>	<b>111,24</b>	<b>108,51</b>	<b>110,88</b>	<b>2,18%</b>
<b>dont services communs</b>						
Dispositifs d'emploi + apprentis	0,83	1,47	1,24	0,99	0,56	-43,43%
<i>Renforts et Remplaçants</i>	8,20	11,12	10,34	11,21	11,37	1,43%
<i>Activités Permanentes</i>	3,01	2,48	2,45	1,96	1,79	-8,67%
<b>Sous total</b>		<b>13,60</b>	<b>12,79</b>	<b>13,17</b>	<b>13,16</b>	<b>-0,08%</b>
<i>Emplois Financés</i>	0,55	1,00	0,58	0,45	0,51	13,33%
<b>Total Crédits de service</b>		<b>14,60</b>	<b>13,37</b>	<b>13,61</b>	<b>13,67</b>	<b>0,44%</b>
Autres dépenses de personnel	2,24	2,22	2,81	3,85	1,95	-24,42%
Services communs VdG				1,43	0,00	
<b>Total chapitre 012 Budget Principal</b>	<b>130,63</b>	<b>137,25</b>	<b>128,66</b>	<b>128,39</b>	<b>127,06</b>	<b>-1,04%</b>
Chapitre 012 Budget Principal + Services communs prélevés sur AC			2,45	5,02	6,64	
<b>Dépenses personnel Budget Principal avec les services communs</b>	<b>130,63</b>	<b>137,25</b>	<b>131,11</b>	<b>133,41</b>	<b>133,70</b>	<b>0,22%</b>
Budget Annexe Cuisine Centrale	2,10	2,19	2,20	2,20	2,27	3,18%
Budget Annexe Self Clémenceau	0,47	0,51	0,53	0,53	0,54	1,89%
<b>Total chapitre 012 consolidé</b>	<b>133,20</b>	<b>139,95</b>	<b>133,84</b>	<b>136,14</b>	<b>136,51</b>	<b>0,27%</b>
ESAG/ESAD <sup>2</sup>	1,77	1,79	1,79	1,79	1,79	
Transfert Metro			6,18	8,17	8,17	
Transfert DAT				-5,40	-5,40	
<b>Total à périmètre constant</b>	<b>134,97</b>	<b>141,74</b>	<b>141,81</b>	<b>140,70</b>	<b>141,07</b>	<b>0,26%</b>

## Soutien à la vie associative et au CCAS

En 2017, la Ville a consacré plus de 39,35 M€ pour soutenir directement les associations et partenaires, dans leur fonctionnement au quotidien. Ces acteurs locaux participent à la qualité de vie et favorisent le lien social sur le territoire.

Sur cette somme, 20 M€ sont versés au centre communal d'action sociale (CCAS) et 16,15 M€ aux associations. Les locaux mis à disposition, qui représentent une valeur totale de plus de 5 M€ (loyers, fluides, ...), ne sont pas comptabilisés dans ces subventions. Ils représentent néanmoins un réel soutien à ces partenaires au quotidien.

En millions d'euros	CA 2015	CA 2016	CA 2017
<b>Subventions totales</b>	<b>49,90</b>	<b>48,80</b>	<b>39,35</b>
Subventions aux associations et autres personnes de droit privé	17,88	16,68	16,15
Autres transferts (organismes de droit public)	6,62	6,78	3,21
Subvention CCAS	25,40	25,34	19,99

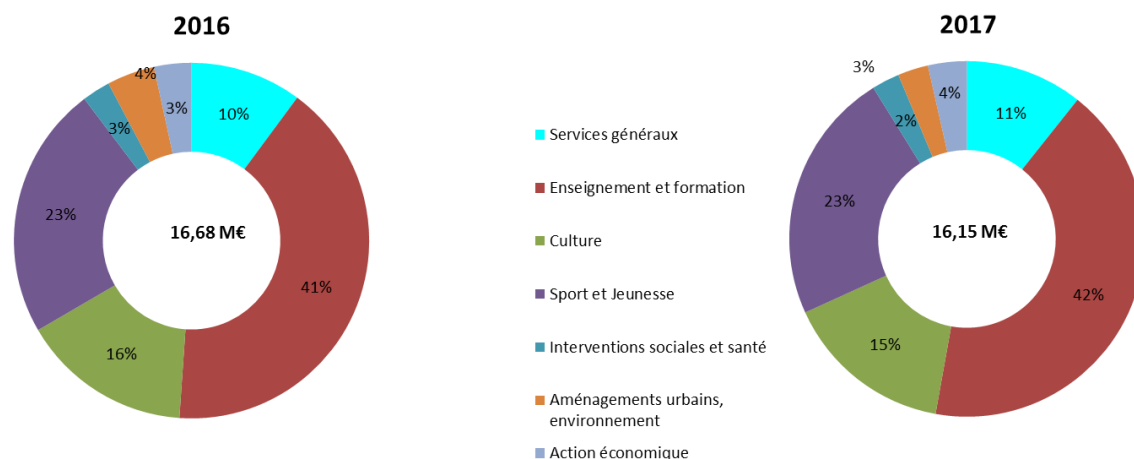
Les éléments retracés ci-dessus constituent l'intégralité du chapitre 65 « autres charges de gestion courante ».

Ce chapitre se décline en trois grands blocs : la subvention versée au CCAS, les subventions versées aux associations et autres personnes de droit privé ainsi que les autres transferts correspondant principalement aux subventions versées à des organismes publics.

### Subvention au CCAS

La variation à la baisse de la subvention du CCAS de 5,35 M€ est liée d'une part au transfert de la compétence animation sociale territoriale qui a conduit la Ville à prendre en charge la masse salariale des personnels transférés du CCAS (4,7M€) et d'autre part au plan de sauvegarde et de refondation des services publics locaux (0,6 M€).

## Subventions aux associations et structures de droit privé et public



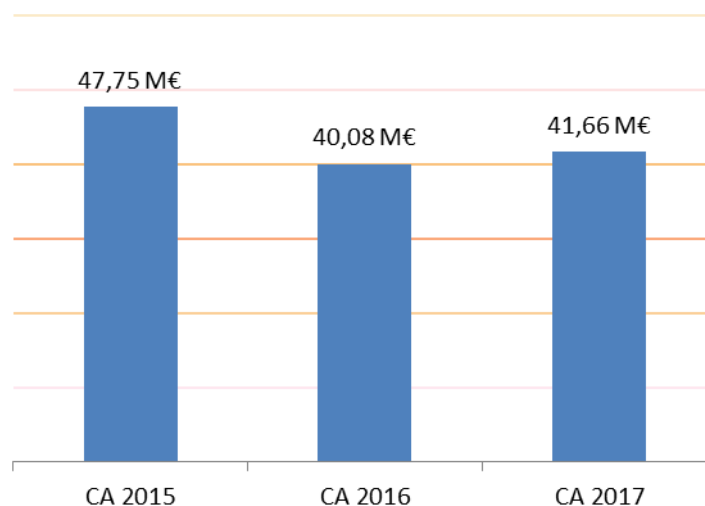
Les subventions diminuent de 0,53 M€ par rapport au CA 2016, essentiellement du fait du transfert du centre chorégraphique national de Grenoble à la Métropole dont la moitié a été versée par la Ville (0,11 M€ en 2017) et de la baisse des subventions dans le cadre du plan de sauvegarde et de refondation (0,42 M€). Les subventions municipales ont fait l'objet d'un dense travail de critérisation travaillé avec les associations, dans une démarche d'équité et de lisibilité, notamment au titre de la culture, de la jeunesse et des sports.

L'accompagnement de la Ville en matière culturelle est encadré par la délibération cadre du 6 février 2017, qui pose les priorités de politique culturelle, les critères d'éligibilité, le règlement du comité d'avis... Une démarche de conventionnement pluriannuel est systématiquement recherchée pour les projets inscrits dans une démarche de long terme. Les modalités d'accompagnement sont rediscutées chaque année avec les acteurs culturels dans le cadre de concertations thématiques.

### Autres transferts

Les autres dépenses de transfert sont principalement constituées des subventions ou participations versées à des organismes de droit public (par exemple parcs naturels régionaux du Vercors et de Chartreuse) ou encore à des établissements publics à caractère industriels et commerciaux. Le CA 2017 intègre le transfert de la MC2 et du Vélodrome d'Eybens, ainsi que la clôture de la régie 2C en 2016, ce qui contribue à diminuer le montant des subventions versées à 3,21 M€ en 2017 contre 6,78 M€ en 2016.<sup>1</sup>

<sup>1</sup> Comme indiqué dans le document d'analyse du CA 2016, la subvention à l'ADIDR (Association Départementale Isère Drac Romanche) n'avait pas été rattachée en 2015, ce qui avait conduit à verser 2 années en 2016. Le CA 2017 ne comporte qu'une année de subvention, ce qui contribue à diminuer le montant par rapport à 2016.

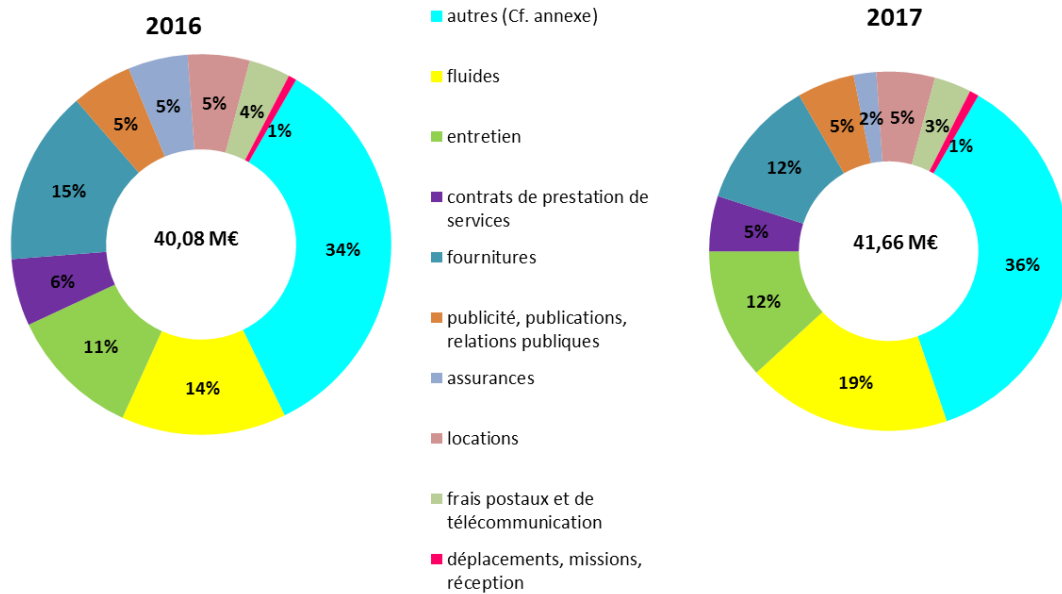
**Charges à caractère général**

L'augmentation globale des charges à caractère général d'un montant de 1,58 M€ s'explique principalement par les variations à la hausse et à la baisse suivante :

- un rééquilibrage des dépenses liées aux fluides qui comptabilisent 4 trimestres en 2017 contrairement à l'exercice 2016 qui n'en comptabilisait que 3 (par souci de simplification des rattachements des dépenses à l'exercice, soit +1,27 M€), à une rigueur climatique plus forte et à des prix d'électricité plus élevés (+0,78 M€)
- l'augmentation des autres charges à caractère général comme les frais de gardiennage et de nettoyage des locaux engendrée par la réquisition suite à arrêté préfectoral, des bâtiments communaux dans le cadre de l'évacuation de bidonvilles pour des raisons de salubrité et de sécurité publique (+0,62 M€),
- La poursuite des économies liées au plan de sauvegarde et de refondation pour 1,1 M€

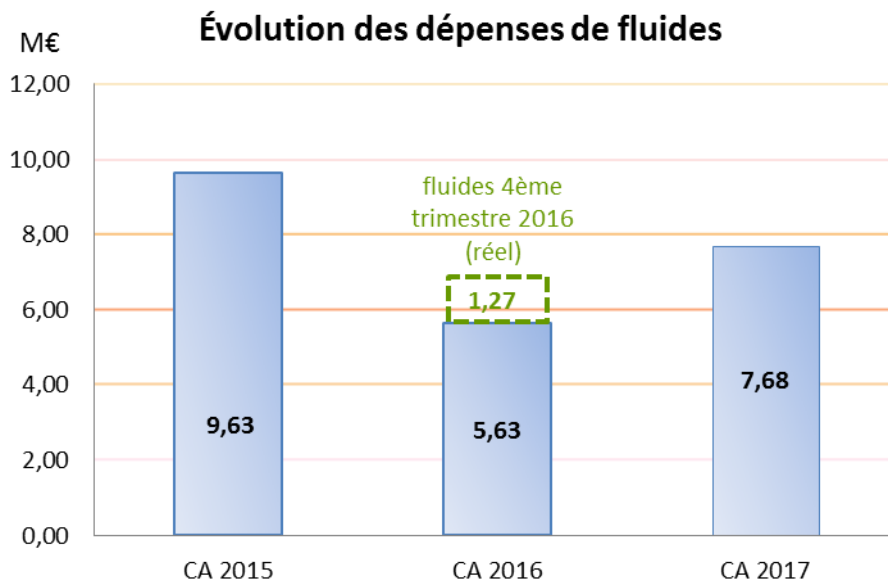
Si l'on compare les exercices 2016 et 2017 à périmètre constant (c'est-à-dire en ajoutant 1,27 M€ de fluides pour avoir 4 trimestres en 2016), on constate une stabilité des charges caractère général (+ 0,31 M€ entre 2016 et 2017).

## Focus sur la ventilation par nature des charges à caractère général



### Dépenses liées aux fluides

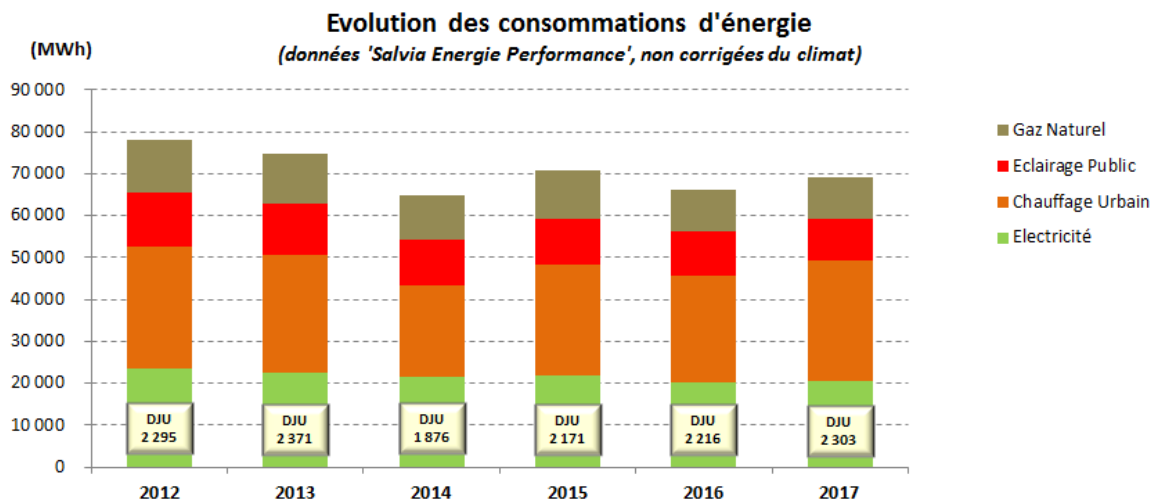
Le poste des fluides (principalement chauffage, électricité, carburant, gaz et eau de l'ensemble des bâtiments municipaux) représente 18% des charges à caractère général (contre 17% en 2016, après corrections des montants non rattachés) et est en légère augmentation de 0,78 M€ sur la base du consommé réel des fluides au 4<sup>ème</sup> trimestre 2016.



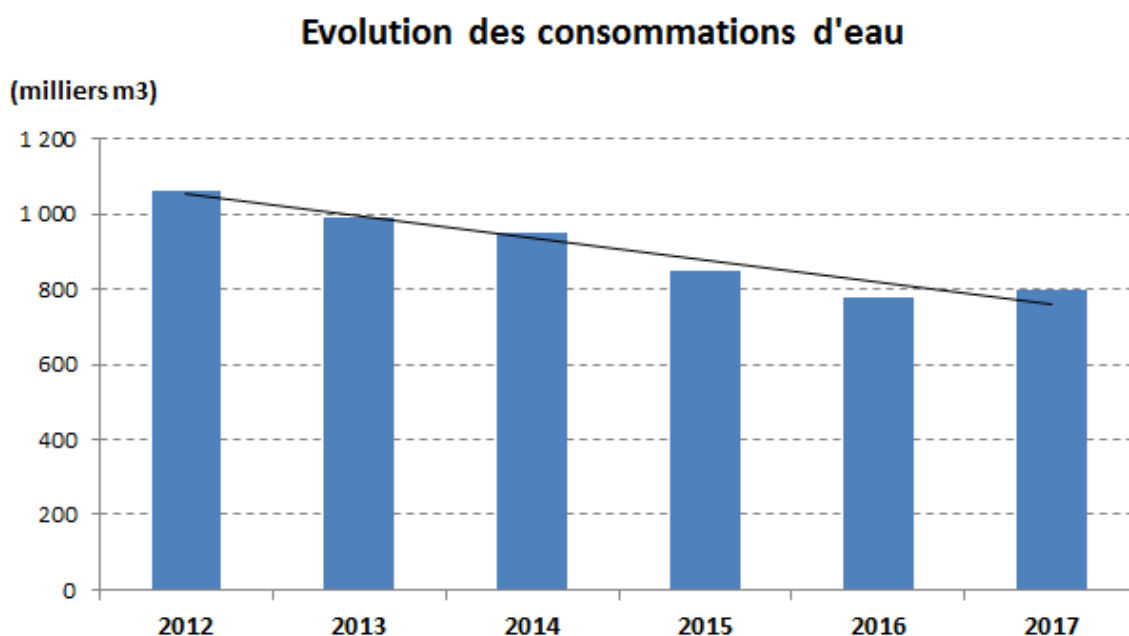
L'analyse ci-dessous porte sur les consommations réelles de 2016 en MWh (électricité) et en m<sup>3</sup> (consommations d'eau), c'est-à-dire incluant le montant figurant en vert pointillé dans le graphique ci-dessus.

L'année 2017 se caractérise par :

- une hausse des dépenses d'électricité liée à la conclusion d'une offre de marché au cours d'une période de forte augmentation du coût de l'électricité en novembre 2016. L'offre de marché signée en mai 2017 pour la fourniture d'électricité en 2018 présente des tarifs plus avantageux,
- une consommation de chauffage plus élevée essentiellement due à une rigueur climatique plus forte en 2017 (+ 4%).
- une baisse significative des consommations d'éclairage public (- 6%), illustrant l'effet des premiers travaux d'amélioration réalisés dans le cadre du CREM (Conception, Réalisation, Exploitation et Maintenance) porté par la régie lumière
-



DJU : degré jour unifié (somme des différences entre la température de référence et les températures maximales ou minimales).



Des consommations d'eau globalement stabilisées, s'inscrivant dans la tendance vertueuse constatée ces dernières années.

On notera en particulier les importantes économies d'eau réalisées sur les piscines avec une diminution de consommation de 5 800 m<sup>3</sup> en 2017 par rapport à 2016.

La légère augmentation de consommation d'eau en 2017 est due à des fuites et à des variations de consommation (la Ville compte 800 contrats d'eau au total sur les bâtiments et l'espace public).

### Autres dépenses

Les autres dépenses rassemblent les inscriptions budgétaires réalisées au chapitre 014 « Atténuation de produits » et au chapitre 656 « frais de fonctionnement des groupes d'élus ».

Le chapitre des atténuations de produits est composé du FPIC pour 1,62 M€, soit une augmentation de 0,21 M€ entre 2016 et 2017, correspondant à la montée en puissance du dispositif au niveau national.

Les frais de fonctionnement des groupes d'élus s'élèvent à 0,28 M€ et sont stables par rapport au CA 2016.

## Dépenses exceptionnelles et provisions

	CA 2015	CA 2016	CA 2017	évolution 2016-2017
Charges exceptionnelles	19,25	6,65	6,28	-5,5%
Dotation provisions semi budgétaires	0,00	1,40	0,20	NR
Frais financiers non liés à la dette	0,00	0,00	0,00	NR
<b>TOTAL</b>	<b>19,25</b>	<b>8,05</b>	<b>6,48</b>	<b>-19,5%</b>

Les charges exceptionnelles 2017 comprennent notamment :

- des subventions d'équilibre aux BA de 4,33 M€ contre 5,89 M€ en 2016, soit une baisse de 1,56 M€,
- le versement au fonds d'indemnisation des victimes de l'amiante (FIVA) pour 0,43 M€ suite à 2 contentieux
- l'annulation des tarifs du ticket résident qui a entraîné un remboursement par la Ville de 0,35 M€.

Les provisions ont été réalisées pour un montant de 0,20 M€ correspondant au fonds d'indemnisation des victimes de l'amiante. Les 0,60 M€ inscrits au BP 2017 concernant le contentieux Vinci seront réalisés en 2018 lors de la reprise du résultat. Ainsi, la baisse des dépenses exceptionnelles entre 2016 et 2017 s'explique principalement par une baisse du montant des dotations aux provisions constituées.

### Charges financières

Les charges financières liées à la gestion de la dette du budget principal s'élèvent à 7,15 M€ contre 7,54 M€ en 2016.

Les collectivités territoriales ont continué à bénéficier en 2017 d'un contexte de taux très favorable. Ces montants intègrent des charges d'intérêt refacturées à la Métropole en contrepartie d'une dette récupérable que détient la ville de Grenoble envers la Métropole au titre de la compétence « voirie ». Les intérêts spécifiques à la dette récupérable s'élèvent à 0,39 M€ et sont par ailleurs refacturés à la Métropole et enregistrés au chapitre 76 du présent budget primitif.

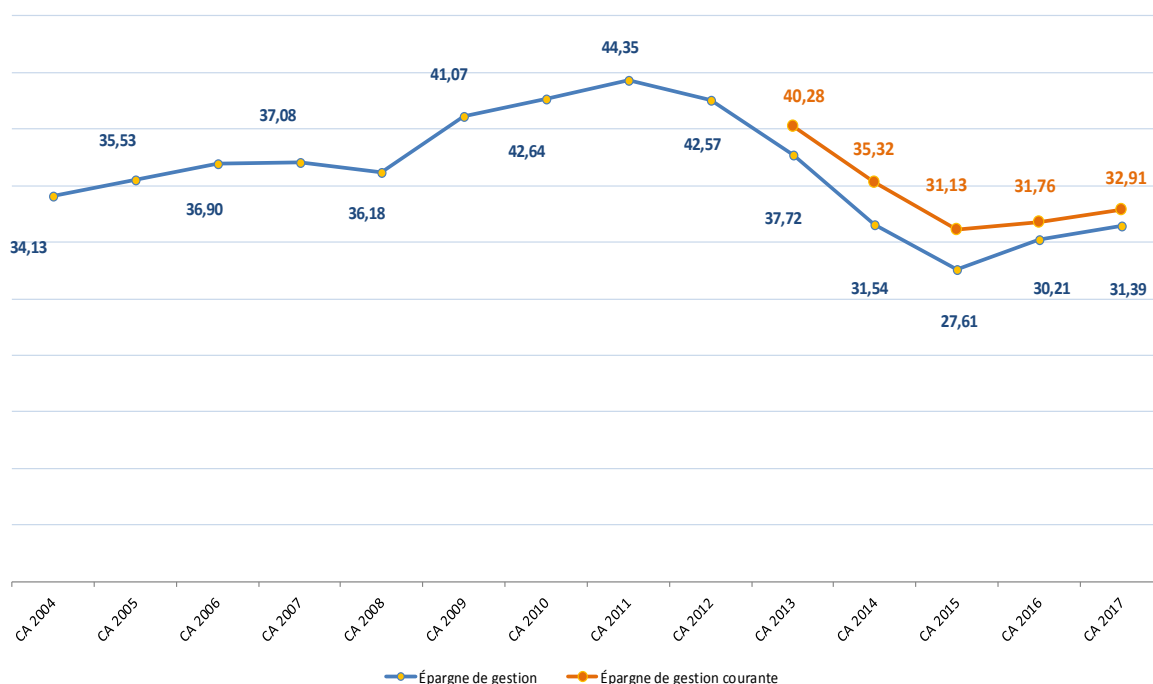
# 2. Epargnes



# Épargne de gestion courante

En millions d'euros	CA 2015	CA 2016	CA 2017
Recettes de gestion courante	255,78	251,71	243,47
Retraitements des recettes de gestion courante	2,73	0,09	-0,71
Recettes de gestion courante (1)	258,51	251,80	242,76
Dépenses de gestion courante (2')	227,71	220,35	209,96
<b>Épargne de gestion courante (TIR non déduits) = 1-2'</b>	<b>30,49</b>	<b>31,45</b>	<b>32,80</b>
Travaux d'investissement en régie (TIR)	-0,64	-0,31	-0,11
Dépenses de gestion courante TIR Déduits (2)	227,07	220,04	209,85
<b>Épargne de gestion courante (3) = 1-2</b>	<b>31,13</b>	<b>31,76</b>	<b>32,91</b>

**Épargne de gestion courante (M€)**  
Avec retraitements des rattachements 2015 et 2016



L'épargne de gestion courante reflète le résultat de l'exécution courante du budget municipal. Cette épargne est systématiquement corrigée des travaux d'investissement en régie (TIR) qui viennent réduire le montant des dépenses de gestion courante.

En 2017, l'épargne de gestion courante s'élève à 32,91 M€, une fois majorée des TIR à hauteur de 0,11 M€. L'épargne de gestion courante sans déduction des TIR est de 32,80 M€ en 2017 contre 31,45 M€ en 2016, s'améliorant légèrement du fait des économies de gestion mises en œuvre dans le cadre du plan de sauvegarde et de refondation des services publics locaux et des recettes de participation légèrement en hausse. Grâce aux économies réalisées, la Ville a été en capacité de faire face à la baisse des dotations de l'Etat et de financer les mesures de revalorisation des carrières et des rémunérations décidées au niveau national.



## Résultat exceptionnel

<i>En millions d'euros</i>	CA 2015	CA 2016	CA 2017
Produits exceptionnels (hors cessions), financiers (hors dette) et reprise provision	5,08	6,50	4,85
Retraitements recettes exceptionnelles	-2,53		0,11
<b>Solde recettes exceptionnelles retraitées</b>	<b>2,55</b>	<b>6,50</b>	<b>4,96</b>
Dépenses exceptionnelles et provisions	19,25	8,05	6,48
Retraitements dépenses exceptionnelles	-13,18	0,00	0,00
<b>Solde dépenses exceptionnelles retraitées</b>	<b>6,07</b>	<b>8,05</b>	<b>6,48</b>
<b>Résultat exceptionnel (4)</b>	<b>-3,52</b>	<b>-1,55</b>	<b>-1,52</b>

Comme indiqué précédemment, les produits financiers et reprises de provisions sont en baisse par rapport à 2016 compte tenu notamment de la constatation de l'excédent lié à l'opération ZAC de Bonne pour 3,83 M€ l'an dernier.

De même, les dépenses exceptionnelles varient principalement à la baisse du fait de moindres subventions aux budgets annexes (-1,56 M€) et de provisions (-0,60 M€). Au final, le solde des résultats exceptionnels est quasiment identique à celui du CA 2016.

## Épargne de gestion

<i>En millions d'euros</i>	CA 2015	CA 2016	CA 2017
<b>Épargne de gestion courante (3) = 1-2</b>	<b>31,13</b>	<b>31,76</b>	<b>32,91</b>
<b>Résultat exceptionnel (4)</b>	<b>-3,52</b>	<b>-1,55</b>	<b>-1,52</b>
<b>Épargne de gestion TIR non déduits</b>	<b>26,96</b>	<b>29,90</b>	<b>31,27</b>
<b>Épargne de gestion TIR déduits (5 = 3+4)</b>	<b>27,61</b>	<b>30,21</b>	<b>31,39</b>

La somme de l'épargne de gestion courante (avec la déduction des TIR) et du solde exceptionnel correspond à l'épargne de gestion. Cette épargne de gestion permet de calculer l'épargne nette après financement de l'annuité de la dette. L'année 2016 se caractérisait par une épargne de gestion niveau proche de 2014 puisqu'elle était de 29,90 M€ contre 30,07 M€ en 2014 (hors TIR). 2017 confirme cette amélioration liée à l'ensemble des mesures mises en œuvre.

## Épargne brute

<i>En millions d'euros</i>	CA 2015	CA 2016	CA 2017
<b>Épargne de gestion TIR déduits (5 = 3+4)</b>	<b>27,61</b>	<b>30,21</b>	<b>31,39</b>
Frais financiers nets (dont dette récupérable)	6,80	6,82	6,55
Remboursement intérêts dette récupérable	-0,50	-0,44	-0,39
<b>Épargne brute</b>	<b>21,30</b>	<b>23,83</b>	<b>25,22</b>

L'épargne brute s'améliore de 1,39 M€ en 2017, passant de 23,83 M en 2016 € à 25,22 M€ en 2017 du fait de l'ensemble des mesures précitées.

## Épargne nette

<i>En millions d'euros</i>	CA 2015	CA 2016	CA 2017
<b>Épargne de gestion (TIR non déduits)</b>	26,96	29,90	31,27
<b>Épargne de gestion (5 =3+4)</b>	<b>27,61</b>	<b>30,21</b>	<b>31,39</b>
Frais financiers nets (dont dette récupérable)	6,80	6,82	6,55
Remboursement du capital (dont dette récupérable)	27,07	27,72	22,72
Remboursement intérêts dette récupérable	-0,50	-0,44	-0,39
Compensation capital de la dette récupérable	-3,00	-2,83	-2,65
Annuité de la dette (6)	30,38	31,28	26,24
Épargne nette (TIR non déduits, après deduct° dette récupérable)	-3,41	-1,37	5,04
Épargne nette après déduction dette récupérable et TIR (7=5-6)	-2,77	-1,06	5,15

Pour mémoire, l'annuité de la dette correspond au capital de la dette à rembourser pour l'année ainsi qu'aux charges d'intérêt de la dette, déduction faite des produits de gestion de la dette pour la même année. Une épargne nette négative signifie qu'avant d'investir le moindre euro, la Ville doit mobiliser des ressources propres d'investissement pour combler ce différentiel.

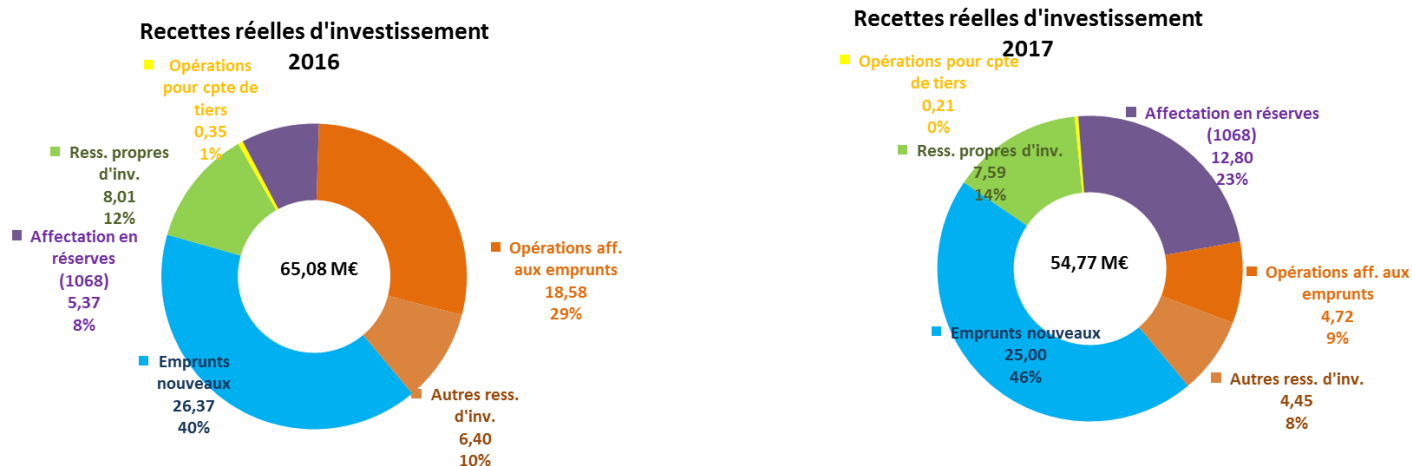
Afin de neutraliser l'impact du remboursement par la Métropole de la dette récupérable liée à la compétence « voirie », il a été fait le choix d'isoler cet impact afin de garantir la permanence des méthodes.

Après déduction des TIR et de la dette récupérable, l'épargne nette 2017 (5,15 M€) est nettement plus favorable qu'au compte administratif 2016 (-1,06 M€) du fait de la stratégie de refinancement de la dette qui a conduit à alléger l'annuité 2017 (- 5M€ de remboursement de capital entre 2016 et 2017) et des mesures précédemment citées.

# 3. Budget d'investissement

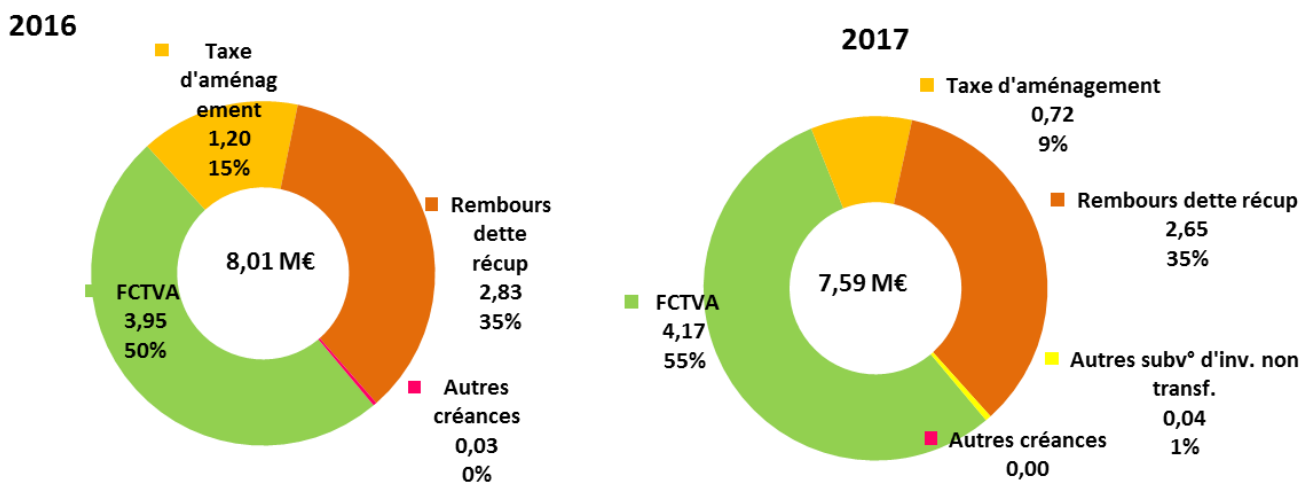


# Recettes d'investissement



Depuis le CA 2015, la présentation faite des ressources propres d'investissement correspond strictement à la définition intégrée aux maquettes budgétaires de la M14. Les recettes réelles d'investissement diminuent de 10,31 M€ par rapport au CA 2016 du fait d'un refinancement de la dette de 4,72 M€ en 2017 contre 15,86 M€ en 2016 et de l'absence de recours aux revolving en 2017 (contre 2,7 M€ en 2016). Le recours à l'emprunt est également en baisse de 1,37 M€ par rapport à 2016.

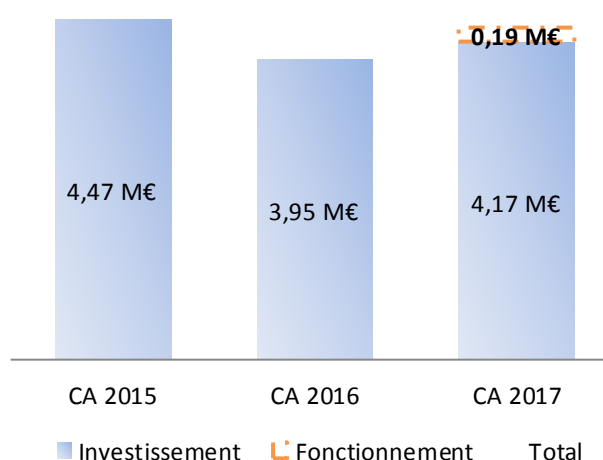
## Ressources propres d'investissement



Les ressources propres s'élèvent à 7,59 M€, en baisse de 0,43 M€. Cette baisse s'explique par la baisse progressive de la taxe d'aménagement (TAM), cette dernière étant perçue par la Métropole depuis le transfert de la compétence PLU au 1<sup>er</sup> janvier 2015, et pour laquelle la Ville continue à percevoir les reliquats de TAM relatifs aux permis de construire délivrés à une date antérieure au transfert de compétence.

Par ailleurs, on note une baisse prévisible du remboursement du capital de la dette récupérable du fait de son amortissement dégressif.

## Évolution du reversement du FCTVA



Pour mémoire, le FCTVA consiste pour l'État à compenser aux collectivités territoriales la TVA acquittée sur leurs investissements, sur la base d'un taux forfaitaire. Il est calculé sur les dépenses d'équipement (acquisition et travaux) des organismes locaux durant l'année précédente (hors achats de terrains et subventions spécifiques de l'État perçues), pour lesquelles la TVA n'a pu être récupérée par la voie fiscale.

Le FCTVA 2017 est en hausse de 0,22 M€ par rapport à 2016 du fait notamment de la récupération de recettes des années antérieures (illuminations de Noël, éclairage public, halle de tennis...). A noter que le FCTVA tend à diminuer depuis 2015 et les transferts de compétences à la Métropole.

## Emprunt

En millions d'euros	CA 2015	CA 2016	CA 2017
Emprunts nouveaux	34,57	26,37	25,00

Le montant des emprunts contractés en 2017 est en baisse de 1,37 M€ par rapport au CA 2016.

Il convient de noter qu'au compte administratif 2017 figurent 5 M€ de reports d'emprunt sur l'exercice 2018 destinés à financer des dépenses d'équipements 2017 elles-mêmes reportées sur l'exercice 2018.

Par ailleurs, un refinancement d'un emprunt a été réalisé en 2017 pour un montant de 4,72 M€. Ce refinancement figure en dépenses et recettes réelles d'investissement au compte 166.

## Autres ressources d'investissement

Les autres ressources d'investissement sont constituées notamment des subventions d'investissement pour un montant de 4,16 M€ et de recettes liées aux constructions en cours (chapitres 20, 204, 21 et 23) pour 0,29 M€, soit un montant total de 4,45 M€ pour l'année 2017.

Concernant les subventions reçues :

Financier	CA 2015		CA 2016		CA 2017	
	M€	%	M€	%	M€	%
<b>INVESTISSEMENT</b>						
État	2,00	27,6%	1,61	28,0%	1,33	31,9%
Région	0,95	13,1%	0,39	6,9%	0,12	2,9%
Département	0,72	9,9%	1,32	23,1%	1,78	42,9%
Métropole	1,71	23,7%	1,47	25,7%	0,85	20,5%
Communauté Européenne						
SMTC, CAF, autres organismes	1,86	25,7%	0,94	16,3%	0,07	1,8%
<b>TOTAL</b>	<b>7,24</b>	<b>100%</b>	<b>5,73</b>	<b>100%</b>	<b>4,16</b>	<b>100%</b>

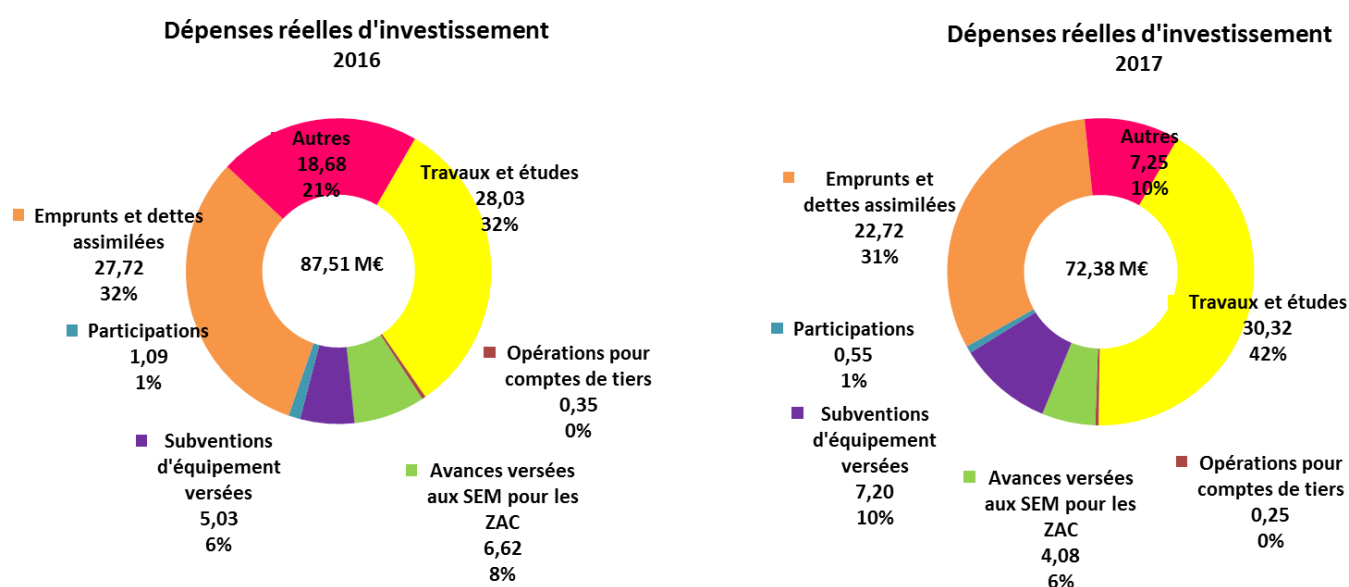
Les subventions d'investissement passent de 5,73 M€ en 2016 à 4,16 M€ en 2017 (-1,57 M€). Compte tenu des modalités de financement des dépenses d'investissement et de leur phasage, il n'est pas anormal de constater des variations fortes d'une année sur l'autre.

Toutefois, cette baisse s'explique également par le décalage du versement du FSIL (Fonds de soutien à l'investissement local versé par l'Etat) en 2018 suite à une décision de l'Etat à l'automne 2017 du fait des difficultés budgétaires qu'il rencontrait. Ce sont ainsi 0,92 M€ sur l'école Simone Lagrange et les restaurants scolaires Elisée Chatin, Sidi Brahim et Léon Jouhaux qui ont été décalés en 2018. Cette recette représentait 0,33 M€ en 2016.

## Opérations pour compte de tiers

La Ville porte des opérations pour le compte de tiers : ces opérations donnent lieu à la réalisation de dépenses d'investissement comptabilisées au chapitre 45 et à des recettes de refacturations aux tiers également comptabilisées au chapitre 45 des recettes d'investissement. Le montant des recettes de ces opérations au CA 2017 est de 0,21 M€, soit deux fois moins élevé qu'en 2016. Pour 2017, il s'agit principalement de dépenses relatives aux travaux à la Maison du Tourisme.

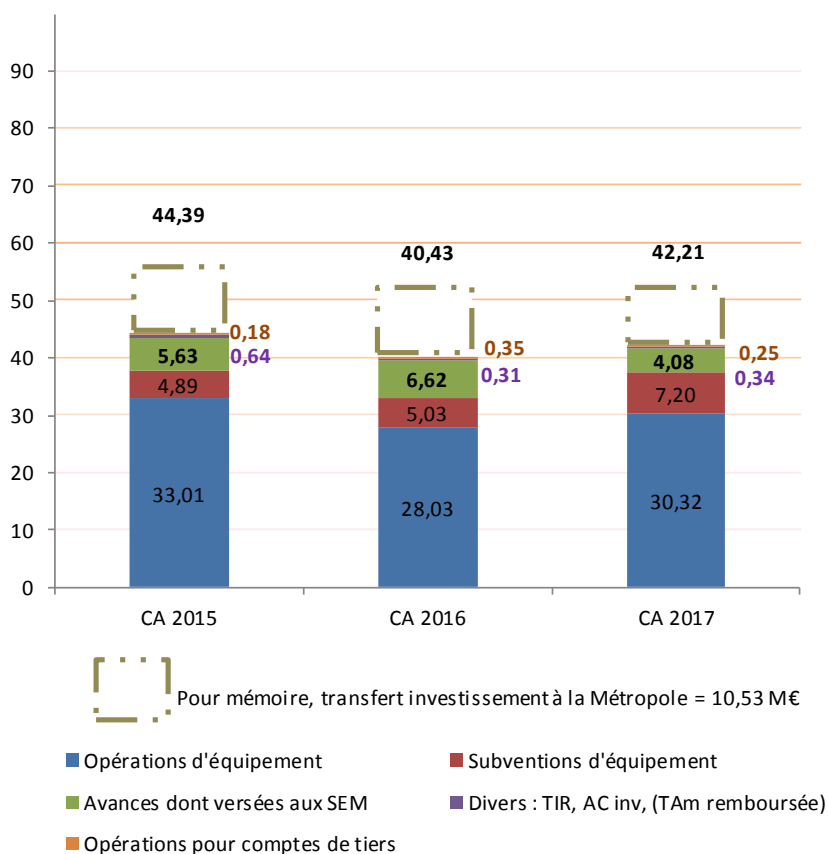
## Dépenses d'investissement



Les dépenses réelles d'investissement 2017 sont de 72,38 M€, soit une baisse de 15,14 M€ par rapport au CA 2016. Cependant, la baisse provient des opérations financières (refinancement de la dette moins important en 2017 et emprunt moindre). En effet, hors opérations financières, les dépenses réelles d'investissement

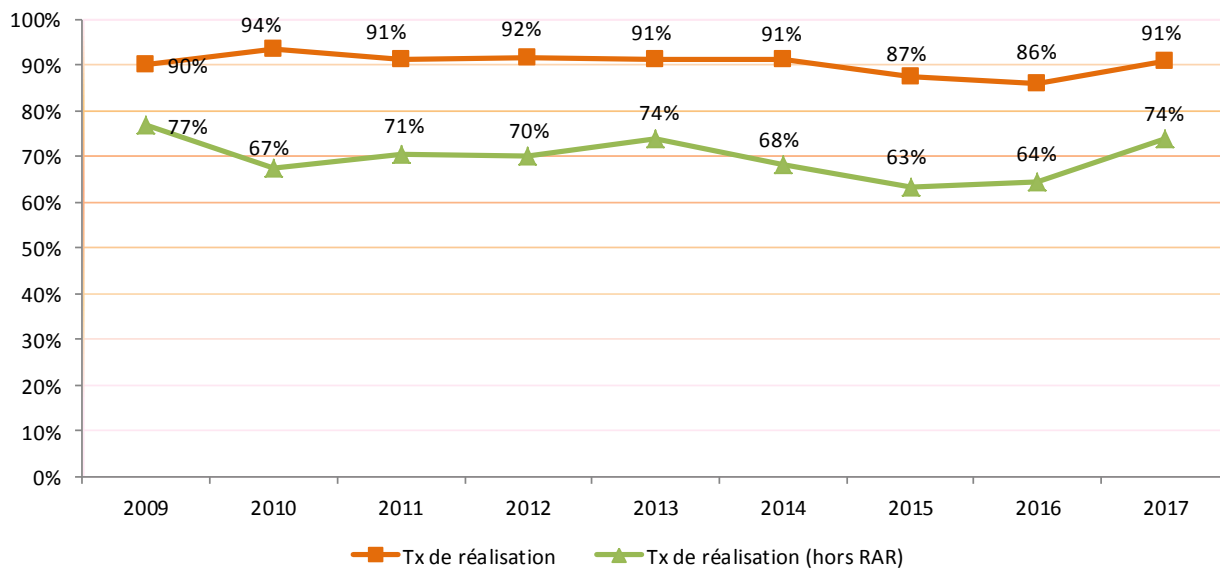
augmentent de 1,78 M€. Cette augmentation est principalement due à un meilleur taux de réalisation des dépenses inscrites en 2017 qu'en 2016, de 74% contre 64% hors reports, ainsi qu'à une hausse des subventions d'équipement versées.

### Dépenses d'investissement hors opérations financières



La rubrique « Divers » (0,34 M€) comprend la TAm remboursée (0,01 M€), l'AC d'investissement (0,21 M€), et les Travaux d'investissement en régie - TIR (0,11 M€).

### Taux de réalisation des dépenses d'équipement au vu des crédits ouverts





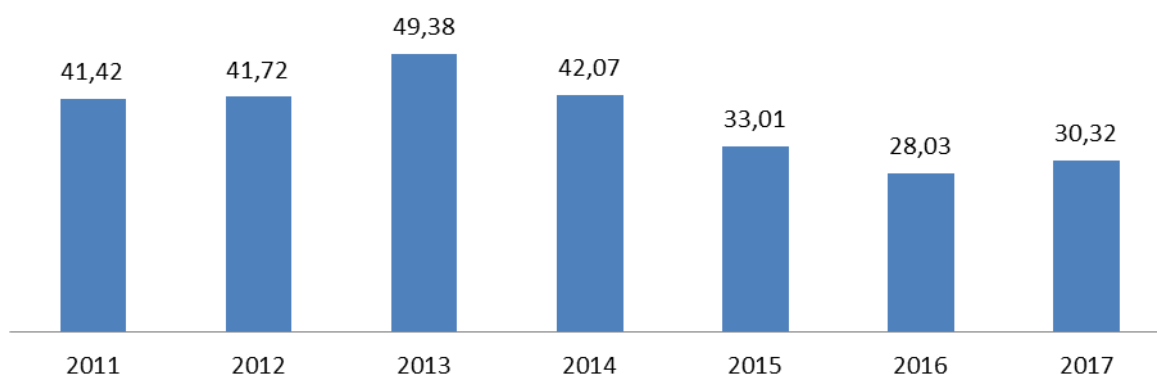
## Travaux et études

Les travaux et études agrègent :

- les frais d'études, acquisitions de logiciel... (chapitre 20 « immobilisations incorporelles »),
- les acquisitions de biens immobiliers et mobiliers, les travaux réalisés dans l'année (chapitre 21 « immobilisations corporelles »),
- les immobilisations en cours à l'exception des avances versées aux SEM d'aménagement pour la réalisation des ZAC,
- les opérations d'équipement créées dans le cadre des AP Ecoles et Travaux bâtiments culturels.

Les dépenses d'équipement augmentent de 2,29 M€ entre 2016 et 2017.

### Travaux et études (M€)

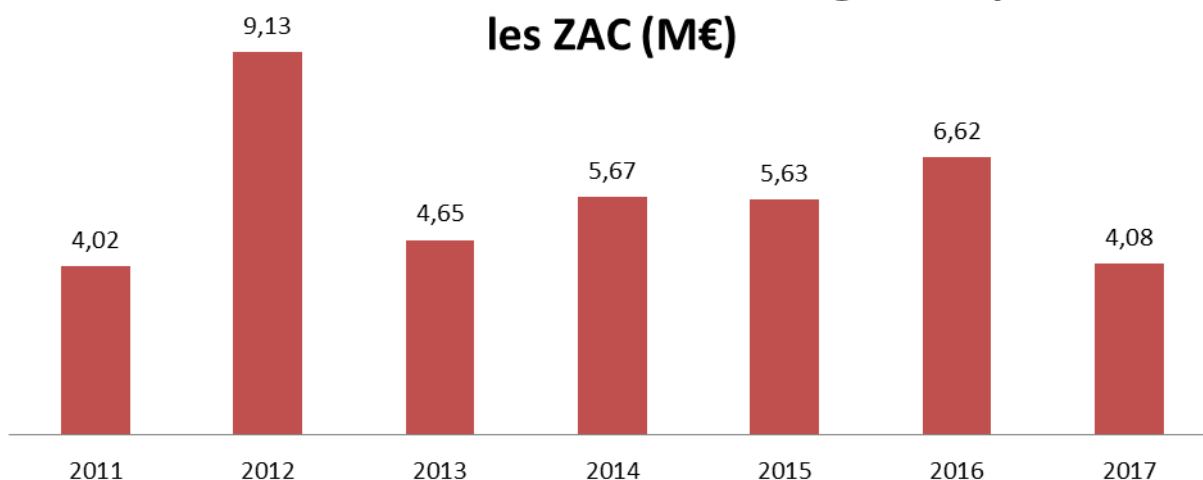


## Avances versées aux SEM d'Aménagement pour la réalisation des ZAC

Les avances comptabilisées ici intègrent les avances versées aux SEM d'aménagement pour la réalisation des zones d'aménagement concertées considérées comme des créances détenues par la Ville sur ses SEM d'aménagement (compte 2764) qui peuvent être considérées comme des dépenses similaires.

Les avances versées aux SEM d'aménagement pour les ZAC diminuent de 2,54 M€ entre 2016 et 2017 du fait principalement de l'arrêt du versement d'avances pour l'aménagement de la ZAC Vigny Musset., opération prenant fin en 2019.

### Avances versées aux SEM d'aménagement pour les ZAC (M€)

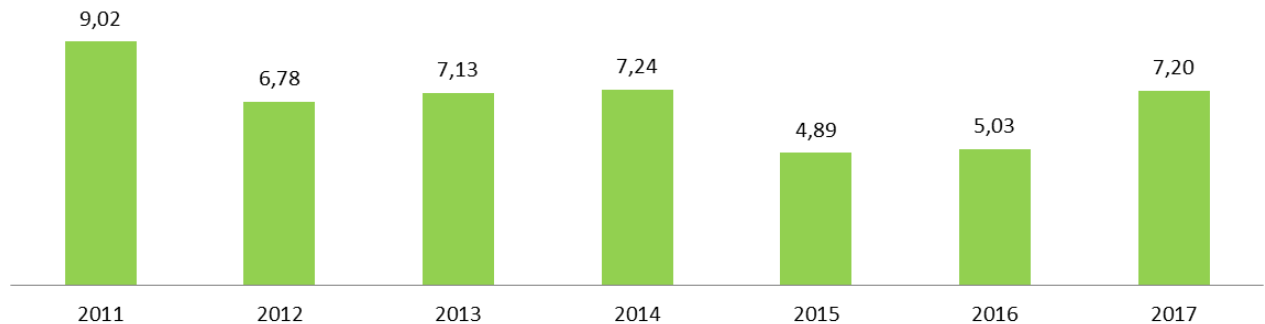


## Subventions d'équipements

Les subventions d'équipement intègrent toutes les subventions versées par la Ville à des tiers pour la réalisation d'opérations d'investissement. Les subventions d'équipement augmentent de 2,17 M€ entre 2016 et 2017.

La hausse de ces subventions en 2017 s'explique par l'intégration des fonds de concours versés à la Métropole (Cœur de Ville/Cœur de Métropole, la rénovation de la passerelle St Laurent, les opérations de voirie et de plantation d'arbres, le plan CAMPUS ...).

## Subventions d'équipement (M€)



Les projets d'investissements portés en 2017 s'inscrivent dans les priorités du mandat : l'éducation, les services de proximité (sport, culture...), la poursuite du programme d'amélioration et d'entretien du patrimoine communal et l'amélioration de la qualité des espaces publics et la lutte contre les pollutions.

En matière d'éducation, l'année 2017 a été marquée par la poursuite du Plan écoles (10,3 M€) et notamment :

- la construction du groupe scolaire Simone Lagrange qui a ouvert en février 2018 (5,8 M€ en 2017) : 14 classes (5 maternelles, 9 élémentaires) et un restaurant scolaire créés ainsi que des espaces dédiés au périscolaire et au centre de loisirs pour un montant total d'opération de 10 M€,
- la livraison de trois restaurants scolaires à la rentrée 2017 dans les écoles S. Brahim (0,7 M€ de dépenses en 2017), Léon Jouhaux (1,3 M€ de dépenses en 2017) et E. Chatin (0,7 M€ de dépenses en 2017),
- le démarrage des chantiers de construction des écoles Flaubert et Hoche ; ils doivent se poursuivre jusqu'en 2021,
- l'aménagement et l'ouverture de classes provisoires (0,8 M€),
- des travaux d'amélioration dans les écoles, des travaux d'accessibilité ainsi que des dépenses d'acquisition de mobilier et matériels pédagogiques (2 M€),
- la pose de panneaux photovoltaïque dans les écoles Menon, Clemenceau, Racine.



*Ecole Simone Lagrange*

En matière d'aménagement des espaces publics, la Ville a investi plus de 9 M€ :

- 0,9 M€ ont été dépensés sous forme de fonds de concours à la Métropole pour le projet Cœur de Ville – Cœur de Métropole,
- 6 M€ ont été investis dans des opérations d'aménagement dans les ZAC (Presqu'île, Flaubert, Bouchayer-Viallet...),
- 1,3 M€ ont été investis dans les aménagements de proximité : corbeilles, mobilier urbain, affichage, jeux d'enfants...

- 0,4 M€ ont été consacrés à la végétalisation des rues, la plantation d'arbres ainsi qu'à la création de jardins familiaux et d'aires de compostage.

*ZAC Presqu'île  
Secteur Durand-Savoat*



La Ville a investi 4,3 M€ en 2017 pour la réhabilitation des équipements culturels, sportifs et associatifs et notamment :

- des travaux dans la bibliothèque Alliance pour une ouverture en avril 2018,
- des travaux au théâtre 145,
- des travaux de rénovation de l'ensemble des canalisations d'aspiration et de refoulement de la piscine Jean Bron pour permettre le maintien de cet équipement (1 M€),
- le début des travaux de construction du centre sportif Jean-Philippe Motte (0,4 M€),
- les travaux de l'équipement jeunesse au 24 Bis qui ont pris fin en 2017.



*Bibliothèque Alliance*

La Ville a continué à investir en 2017 pour l'amélioration des conditions de travail des agents et d'accueil des citoyens avec notamment :

- l'entretien des bâtiments administratifs pour garantir l'accessibilité et la sécurité (3 M€),
- la poursuite du renouvellement du matériel informatique dans un contexte de développement de la dématérialisation (1,8 M€).

En résumé, les principales dépenses d'équipement réalisées en 2017 pour les travaux, avances ou subventions d'équipement, sont les suivantes :

	CA 2017		
	dépenses	recettes	net
Plan écoles et entretien	12,19 M€	1,88 M€	10,31 M€
<i>dont livraison de l'école Simone LAGRANGE</i>	5,79 M€	1,78 M€	
<i>poursuite des travaux d'extension du restaurant scolaire Léon JOUHAU</i>	1,25 M€	0,00 M€	
Autre : pôle gare, protection crues...	6,09 M€	0,05 M€	6,04 M€
<i>dont pôle échange gare</i>	2,42 M€	0,05 M€	
<i>dont opérations CAMPUS</i>	1,62 M€	0,00 M€	
Sport : maintenance des équipements, accessibilité des bâtiments sportifs...	2,49 M€	0,27 M€	2,22 M€
<i>dont travaux de réhabilitation de la piscine Jean BRON</i>	0,89 M€	0,00 M€	
<i>dont construction du gymnase Jean-Philippe MOTTE</i>	0,45 M€	0,00 M€	
Locaux administratifs : maintenance, sécurité, conditions de travail	3,08 M€	0,00 M€	3,08 M€
Politique ville, PNRU	1,09 M€	0,71 M€	0,38 M€
Opérations d'aménagement	6,10 M€	0,80 M€	5,30 M€
<i>dont ZAC</i>	5,53 M€	0,80 M€	
Aménagements de quartier	2,19 M€	0,08 M€	2,12 M€
<i>dont fonds de concours Cœur de Ville/Cœur de Métropole</i>	0,92 M€	0,00 M€	
Matériel et équipement des services	3,60 M€	0,00 M€	3,60 M€
Aide aux bailleurs et copropriétés	1,77 M€	0,06 M€	1,71 M€
Culture : locaux, patrimoines, outils	1,49 M€	0,32 M€	1,17 M€
Nature en ville	0,92 M€	0,05 M€	0,87 M€
Economie - tourisme	0,55 M€	0,21 M€	0,34 M€
Patrimoine	0,41 M€	0,08 M€	0,33 M€
Locaux associatifs	0,32 M€	0,10 M€	0,22 M€
Stationnement : aménagement, équipement	0,12 M€	0,00 M€	0,12 M€
<b>Total général (hors TIR)</b>	<b>42,43 M€</b>	<b>4,61 M€</b>	<b>37,82 M€</b>

Les dépenses ci-dessus correspondent aux dépenses d'investissement hors TIR, hors dette, hors reversement de TAM et hors AC d'investissement. Elles incluent le chapitre 26 et le compte 165.

## Participations

Les participations sont des dépenses comptabilisées au chapitre 26, « participations et créances rattachées ». Les 0,55 M€ réalisés en 2017 correspondent à :

- une prise de participation au capital de la SPL OSER (0,30 M€), en charge de la rénovation thermique de trois groupes scolaires (Ampère, Painlevé et Ecole élémentaire Elisée Chatin),
- la participation de la Ville à l'augmentation de capital de GEG (bulletin de souscription AGM), SEM qui exploite les réseaux d'électricité et de gaz sur la commune de Grenoble, pour un montant de 0,25 M€ du fait de l'entrée de la commune d'Allevard dans la SEM en avril 2017 et de la volonté de la Ville de Grenoble de conserver la majorité de l'actionnariat.

## Opérations pour compte de tiers

Les dépenses d'opérations pour compte de tiers constituent la contrepartie des opérations passées en recettes de la section d'investissement. Elles sont de 0,25 M€ en 2017 pour des travaux effectués pour le compte de la Métropole à la Maison du Tourisme.

## Autres dépenses d'investissement

Cette rubrique de 7,25 M€ comporte :

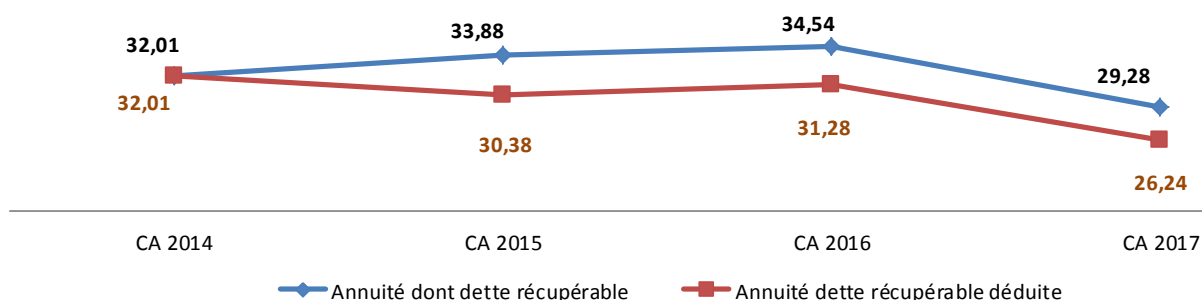
- le chapitre 10 pour 2,51 M€ dont 2,28 M€ d'excédent, de fonctionnement capitalisés,
- les subventions d'investissement versées (chapitre 13) pour 0,02 M€,
- les dépôts et cautionnements reçus (0,004 M€),
- et surtout les dépenses au compte 166 liées au refinancement de la dette pour 4,71 M€.

## Autorisations de programme et crédits de paiement (APCP)

Intitulé de l'AP	Année de création de l'AP	AP votées (dont 2018)	Part dans le stock d'AP	Crédits de paiement réalisés avant le 01-01-2017	Crédits de paiement réalisés 2017	Crédits de paiement réalisés au 31-12-2017	Crédits de paiement votés 2018	Total CP restant à réaliser au-delà de 2018
<b>AUTORISATIONS DE PROGRAMME - Commission Ville Solidaire et Citoyenne</b>		<b>25 018 949 €</b>	<b>19%</b>	<b>22 560 444</b>	<b>383 382</b>	<b>22 943 826</b>	<b>1 080 997</b>	<b>994 125</b>
ZAC Jouhaux	2007	4 100 744 €	3%	3 253 802	0	3 253 802	0	846 942
ZAC Mistral	2007	9 785 296 €	7%	9 738 381	0	9 738 381	0	46 915
ZAC Teisseire	2007	11 132 909 €	8%	9 568 262	383 382	9 951 643	1 080 997	100 269
<b>AUTORISATIONS DE PROGRAMME - Commission Ville émancipatrice</b>		<b>97 379 296 €</b>	<b>73%</b>	<b>27 446 801</b>	<b>13 015 857</b>	<b>40 462 658</b>	<b>12 455 059</b>	<b>44 461 579</b>
Plan Ecoles	2016	64 620 205 €	48%	5 727 659	12 073 197	17 800 856	7 647 102	39 172 247
Travaux bâtiments culturels	2017	5 876 000 €	4%	0	485 868	485 868	1 180 000	4 210 132
Centre sportif Arlequin	2017	5 068 949 €	4%	0	440 826	440 826	3 548 957	1 079 166
Salle de musiques amplifiée	2006	10 156 897 €	8%	10 089 897	0	10 089 897	67 000	0
Construction des Tennis de la Plaine des Sports	2005	11 657 245 €	9%	11 629 245	15 966	11 645 211	12 000	34
<b>AUTORISATIONS DE PROGRAMME - Commission Ville Durable</b>		<b>11 837 707 €</b>	<b>9%</b>	<b>4 778 345</b>	<b>0</b>	<b>4 778 345</b>	<b>3 394 583</b>	<b>3 664 779</b>
ZAC Teisseire / JO - BP	2004	4 795 345 €	4%	4 778 345	0	4 778 345	2 000	15 000
SPL OSER	2017	7 042 362 €	5%	0	0	0	3 392 583	3 649 779
<b>TOTAL</b>		<b>134 235 951 €</b>	<b>100%</b>	<b>54 785 590</b>	<b>13 399 239</b>	<b>68 184 828</b>	<b>16 930 639</b>	<b>49 120 483</b>

## Remboursement de la dette

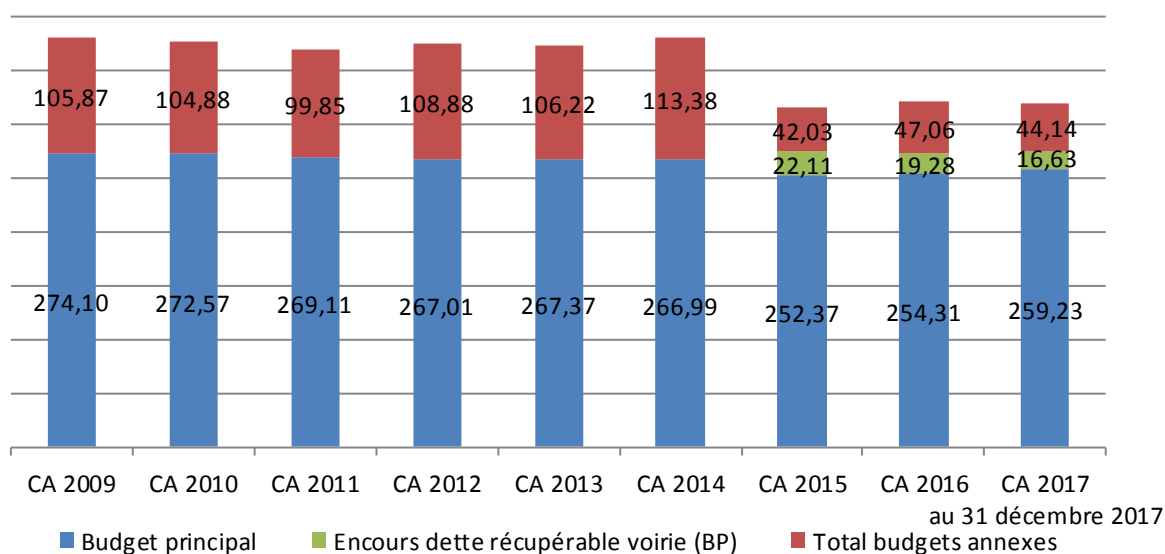
### Évolution de l'annuité (M€)



L'annuité de la dette correspond à la somme du remboursement en capital des emprunts (investissement) et des frais financiers nets (fonctionnement).

La baisse de l'annuité de la dette s'explique par les opérations de refinancement de la dette réalisées en 2016 et 2017 qui ont permis de réduire l'annuité d'environ 5 M€ depuis 2016.

### Encours de la dette (M€)



L'encours consolidé de l'ensemble des budgets varie à la baisse de 0,64 M€ (-0,2%), passant de 320,65 M€ au CA 2016 à 320,01 M€ au CA 2017. Il résulte de :

- une augmentation de l'encours du budget principal de 0,83%, passant de 273,59 M€ au 31/12/2016 à 275,86 M€,
- une baisse de l'encours des budgets annexes de 2,92 M€ (soit -6,2%), celui-ci passant de 44,14 M€ contre 47,06 M€ fin 2016.

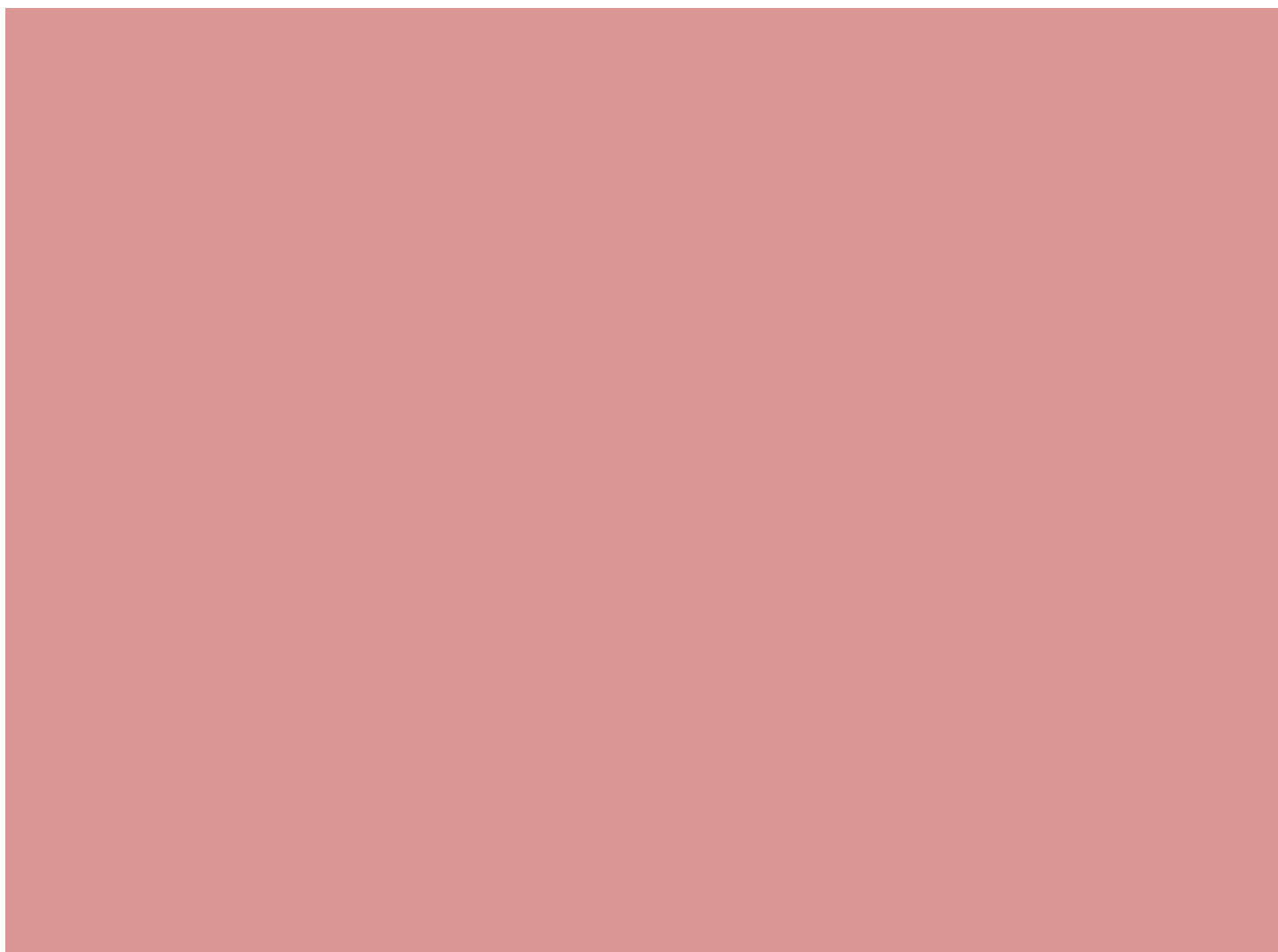
L'encours de dette du budget principal par habitant s'élève à 1 686 € au CA 2017 et à 1 584 € (hors dette récupérable).

		Annuité de la dette		
		En euros		
		CA 2015	CA 2016	CA 2017
Remboursement en capital	Capital remboursé (comptes 1641, 16818 et 16441)	26 094 341	26 740 139	21 742 934
	Remboursement par la Métropole du capital de la dette récupérable pour la voirie	-3 000 000	-2 826 524	-2 649 578
	Anticipation du remboursement du capital de l'emprunt obligataire	980 000	980 000	980 000
Frais financiers	Intérêts	8 002 501	7 535 803	7 151 692
	Produits financiers	-1 185 669	-711 767	-601 019
	Remboursement par la Métropole des intérêts de la dette récupérable pour la voirie	-502 146	-442 146	-385 616
<i>TOTAL avant déduction dette récupérable</i>		<i>33 877 390</i>	<i>34 544 175</i>	<i>29 273 606</i>
<b>TOTAL</b>		<b>30 375 244</b>	<b>31 275 505</b>	<b>26 238 412</b>

Le mécanisme de dette récupérable est applicable par délibération du Conseil Municipal prise en date du 21 décembre 2015. Cette délibération prévoit, pour une durée de 15 ans à compter de 2015, un remboursement annuel par la Métropole du capital d'un emprunt initial de 25,11 M€ au taux de 2%.

Dès lors, pendant cette période, la ville de Grenoble se verra rembourser une annuité de dette liée à des emprunts qui auraient dû être transférés à la Métropole car liés au financement de la compétence voirie. Cela se traduit par une recette de fonctionnement au chapitre 76 pour les intérêts re-facturés et une recette d'investissement au chapitre 27 pour l'amortissement du capital refacturé.

# 4. Résultat de clôture





<i>En millions d'euros</i>	CA 2017		
	Réalisé	Reports	Total
Affectation en réserves	12,80		12,80
Épargne nette non retraitée	5,75		5,75
Produits de cession	1,11		1,11
Emprunts nouveaux	25,00	5,00	30,00
Recettes d'investissement	14,10	0,72	14,82
Travaux pour compte de tiers	0,21	0,00	0,21
Dépôts et cautionnements	0,00	0,00	0,00
Excédent antérieur	4,56		4,56
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>63,54</b>	<b>5,72</b>	<b>69,26</b>
Déficit antérieur	7,36		7,36
Dépenses d'investissement hors remboursement capital (dont TIR)	49,51	8,75	58,26
Travaux pour compte de tiers	0,25	0,05	0,30
Dépôts et cautionnements retraités	0,00		0,00
<b>TOTAL DÉPENSES</b>	<b>57,13</b>	<b>8,80</b>	<b>65,93</b>
<b>RÉSULTAT</b>	<b>6,41</b>	<b>-3,08</b>	<b>3,33</b>

L'épargne nette présentée ci-dessus n'est pas retraitée. En effet, ce tableau intègre les excédents antérieurs, et a donc pour vocation d'identifier les principales évolutions permettant de calculer le résultat de clôture de l'exercice.

Une fois financé l'ensemble des dépenses, engagements (restes à réaliser 2017 se reportant sur l'exercice 2018), et déficits antérieurs, le résultat de clôture 2017 est excédentaire de 3,33 M€.

# 5. ANNEXES



## ANNEXE 1 : ratios réglementaires

	Information financières - ratios hors retraitements autres que DGCL	CA 2015	moyenne de la strate 2016*	CA 2016	CA 2017
1	Dépenses réelles de fonctionnement (sauf TIR) / population	1 579	1 300	1 439	1 366
2	Produit des impositions directes / population	831	638	824	826
3	Recettes réelles de fonctionnement / population	1 646	1 407	1 599	1 530
4	Dépenses d'équipement brut / population	226	261	194	188
4 <sup>bis</sup>	Dépenses réelles d'investissement (hors dette) / population	281		253	275
5	Encours de la dette / population	1 704	1 175	1 681	1 686
5 <sup>bis</sup>	Encours de la dette hors dette récupérable / population	1 567		1 562	1 584
6	Dotation Globale de fonctionnement / population	228	216	189	175
7	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	50,5%	53,0%	54,7%	56,8%
9	Dépenses réelles de fonct (sauf TIR et charges transférées en section d'investissement) + amortissement du capital de la dette / recettes réelles de fonctionnement	106,1%	104,9%	100,7%	98,3%
9 <sup>bis</sup>	Dépenses réelles de fonct (sauf TIR et charges transférées en section d'investissement) + amortissement du capital de la dette hors capital de la dette récupérable / recettes réelles de fonctionnement	105,0%		99,6%	97,3%
10	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	13,7%	13,5%	12,1%	12,3%
11	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement	103,5%	103,8%	105,1%	110,2%
11 <sup>bis</sup>	Encours de la dette hors dette récupérable / recettes réelles de fonctionnement	95,2%		97,7%	103,5%

\*DGCL, dernier exercice connu au 30 mars 2018

- **Tous ratios** : la population utilisée est la population totale, municipale et comptée à part, telle qu'elle résulte du dernier recensement connu à la date de production des documents budgétaires (DGCL, instruction budgétaire et comptable M14 tome 2).  
C'est la population INSEE donnée par la fiche DGF de l'année N pour le vote du CA (N-1 au moment du vote du BP, la population prise en compte étant la dernière population connue au moment du vote). Pour mémoire, l'INSEE publie les chiffres de la population en fin d'exercice ; les chiffres de la population légale au 1er janvier N sont les chiffres du recensement de la population N-3.
- **Ratio 4** : les dépenses d'équipement brut comprennent les chapitres 20 (sauf 204), 21, 23, 45 auxquels sont ajoutés les travaux d'investissement en régie (DGCL, instruction budgétaire et comptable M14 tome 2).
- **Ratios 5 et 11** : l'encours de la dette métropolitaine récupérable n'a pas été déduit de l'encours de la dette servant au calcul du ratio. Les ratios seraient rapportés à 1 584 €/habitant contre 1 686 €/habitant pour le ratio 5 avec prise en compte de la dette récupérable sur l'encours (16,63 M€) et à 103,5 % contre 110,2 % pour le ratio 11.
- **Ratio 9** : rapporté à 97,3 % contre 98,3 % avec prise en compte du remboursement du capital de la dette transférable (2,65 M€).

## Données de référence

	CA 2017
Dépenses réelles de fonctionnement (DRF)	223 598 643
Produit des impositions directes (article 73111 sauf rôles supplémentaires)	135 119 562
Recettes réelles de fonctionnement (RRF)	250 422 254
Dépenses d'équipement (chapitres 20, 21, 23, 45, TIR, OP d'équipement)	30 683 730
Encours de dette	275 864 850
Encours de la dette hors dette récupérable	259 233 638
DGF (dotation forfaitaire + DSU)	28 568 999
Dépenses de personnel (chapitre 012)	127 061 248
Amortissement du capital de la dette	22 722 934
Amortissement du capital de la dette hors dette récupérable	20 073 356
Travaux d'Investissement en Régie (TIR)	112 359
Population (INSEE) N au CA et N-1 au BP (dernier chiffre connu au moment du	163 625

## ANNEXE 2 : compte de gestion

### Bilan Passif

PASSIF (M€)	2015	2016	2017
Dotations	139,59	198,87	198,50
Fonds globalisés	193,07	201,33	206,00
Réserves	518,15	539,97	550,36
Différences sur réalisations d'immobilisations	22,85	14,13	7,50
Report à nouveau	11,53	0,03	4,56
Résultat de l'exercice	-6,29	17,33	17,75
Subventions transférables	6,84	8,19	1,42
Subventions non transférables	230,70	236,41	240,94
Droits de l'affectant, du concédant, de l'affermant et du remettant			
Autres fonds propres			
<b>TOTAL FONDS PROPRES</b>	<b>1 116,44</b>	<b>1 216,27</b>	<b>1 227,04</b>
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>0,95</b>	<b>5,01</b>	<b>4,25</b>
<b>Dettes financières à long terme*</b>	<b>279,43</b>	<b>279,52</b>	<b>282,34</b>
Fournisseurs	10,53	4,25	7,02
Autres dettes à court terme	16,57	6,49	4,12
<b>Total dettes à court terme</b>	<b>27,10</b>	<b>10,74</b>	<b>11,14</b>
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>306,53</b>	<b>290,26</b>	<b>293,48</b>
<b>Comptes de régularisation</b>	<b>2,62</b>	<b>2,13</b>	<b>2,85</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>1 426,54</b>	<b>1 513,66</b>	<b>1 527,62</b>

\*Chaque année, une différence entre le Compte de Gestion (CG) et le Compte Administratif (CA) apparaît sur les "dettes financières à long terme" et "l'encours de la dette", due à des modes de calcul différents :

le CG comptabilise les Intérêts Courus Non Echus (ICNE) et pas le CA, le CA tient compte des réaménagements de dette et pas le CG.

## Bilan actif

ACTIF NET <sup>1</sup> (M€)	2015	2016	2017
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>45,46</b>	<b>43,10</b>	<b>42,74</b>
Terrains	210,74	215,99	208,13
Constructions	458,18	470,45	477,13
Réseaux et installations de voirie et réseaux divers	300,46	283,64	36,52
Immobilisations corporelles en cours	177,13	155,99	167,40
Immobilisations mises en concession, affermage ou à disposition et immobilisations affectées	92,87	216,50	466,75
Autres immobilisations corporelles	44,06	42,77	44,33
<b>Total immobilisations corporelles (nettes)</b>	<b>1 283,43</b>	<b>1 385,33</b>	<b>1 400,26</b>
<b>Immobilisations financières</b>	<b>57,66</b>	<b>55,88</b>	<b>58,16</b>
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ</b>	<b>1 386,55</b>	<b>1 484,31</b>	<b>1 501,17</b>
Stocks	0,00	0,00	0,00
Créances	11,73	17,61	10,71
Valeurs mobilières de placement	0,00	0,00	0,00
Disponibilités	27,50	10,99	15,27
Autres actifs circulant	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>39,23</b>	<b>28,60</b>	<b>25,98</b>
<b>Comptes de régularisation</b>	<b>0,76</b>	<b>0,74</b>	<b>0,46</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>1 426,54</b>	<b>1 513,66</b>	<b>1 527,62</b>

<sup>1</sup> Déduction faite des amortissements et provisions

## Compte de résultat

POSTES (M€)	2015	2016	2017
Impôts et taxes perçus	182,69	179,77	176,16
Dotations et subventions reçues	50,77	43,37	44,09
Produit des services	18,77	24,93	19,98
Autres produits	4,24	2,10	2,26
Transferts de charges			
<b>Produits courants non financiers</b>	<b>256,48</b>	<b>250,17</b>	<b>242,49</b>
Traitements, salaires, charges sociales	125,43	123,43	123,78
Achats et charges externes	46,83	41,13	40,71
Participations et interventions	48,56	46,99	38,02
Dotations aux amortissements et provisions	14,88	14,52	14,06
Autres charges	5,34	5,54	5,41
<b>Charges courantes non financières</b>	<b>241,04</b>	<b>231,61</b>	<b>221,98</b>
<b>RÉSULTAT COURANT NON FINANCIER</b>	<b>15,43</b>	<b>18,57</b>	<b>20,51</b>
Produits courants financiers	2,83	2,59	2,24
Charges courantes financières	9,34	8,95	7,37
<b>RÉSULTAT COURANT FINANCIER</b>	<b>-6,51</b>	<b>-6,37</b>	<b>-5,13</b>
<b>RÉSULTAT COURANT</b>	<b>8,93</b>	<b>12,20</b>	<b>15,38</b>
Produits exceptionnels	6,97	15,11	10,87
Charges exceptionnelles	22,19	9,98	8,49
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>-15,22</b>	<b>5,14</b>	<b>2,38</b>
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>-6,29</b>	<b>17,33</b>	<b>17,75</b>

## ANNEXE 3 : budgets annexes et régie

En millions d'euros	Activités économiques *	Locaux culturels	Self Clemenceau	Tesseire Jeux Olympiques	Mistral Eaux Claires	Cuisine Centrale	Total budgets annexes	Régie Lumière
<small>*Retraitement RRF 0,12 M€ RODP Alpeexpo titrés en 2018 suite rejet.</small>								
<b> FONCTIONNEMENT</b>								
Recettes de gestion courantes	1,40	0,00	0,56	0,00	0,00	6,07	8,03	0,11
Dépenses de gestion courantes	1,25	0,13	0,94	0,01	0,00	6,02	8,35	2,24
<b>Epargne de gestion courante (1)</b>	<b>0,15</b>	<b>-0,13</b>	<b>-0,39</b>	<b>-0,01</b>	<b>0,00</b>	<b>0,04</b>	<b>-0,33</b>	<b>-2,13</b>
Produits financiers hors dette	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Produits exceptionnels	4,27	0,00	0,39	0,00	0,00	0,02	4,67	2,61
<i>dont produits des cessions</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Charges exceptionnelles	2,35	0,28	0,00	0,00	0,00	0,01	2,64	0,07
<b>Résultat exceptionnel (2)</b>	<b>1,91</b>	<b>-0,28</b>	<b>0,38</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,01</b>	<b>2,03</b>	<b>2,54</b>
Frais financiers nets	0,58	0,20	0,00	0,00	0,00	0,09	0,87	0,05
<i>Frais financiers dette récupérable</i>	0,00	-0,07	0,00	0,00	0,00	0,00	-0,07	0,00
Remboursement Emprunts	1,90	0,60	0,00	0,02	0,01	0,27	2,80	0,10
<i>dont remboursement capital dette récupérable</i>	0,04	-0,40	0,00	0,00	0,00	0,00	-0,36	0,00
<b>Annuité de la dette après neutralisation dette récupérable (3)</b>	<b>2,48</b>	<b>0,80</b>	<b>0,00</b>	<b>0,02</b>	<b>0,01</b>	<b>0,36</b>	<b>3,67</b>	<b>0,16</b>
<b>Epargne Nette = 1-2-3</b>	<b>-0,41</b>	<b>-1,20</b>	<b>-0,01</b>	<b>-0,03</b>	<b>-0,01</b>	<b>-0,31</b>	<b>-1,97</b>	<b>0,25</b>
<b>Epargne de gestion</b>	<b>2,07</b>	<b>-0,41</b>	<b>0,00</b>	<b>-0,01</b>	<b>0,00</b>	<b>0,05</b>	<b>1,70</b>	<b>0,40</b>
<b>Epargne brute</b>	<b>1,49</b>	<b>-0,61</b>	<b>0,00</b>	<b>-0,01</b>	<b>0,00</b>	<b>-0,04</b>	<b>0,83</b>	<b>0,35</b>
<b> INVESTISSEMENT</b>								
Recettes réelles d'investissement	0,83	2,62	0,00	0,00	0,08	0,26	3,79	0,55
Dont emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,09	0,09	0,25
Dont autres recettes (hors excédent reporté)	0,83	2,62	0,00	0,00	0,08	0,17	3,70	0,30
Dépenses réelles d'investissement (hors dette)	0,31	0,01	0,01	0,00	0,00	0,10	0,42	1,19
Dont dépenses d'équipement	0,30	0,01	0,01	0,00	0,00	0,10	0,42	1,19

### Budget Annexe Self Clemenceau

Ce budget annexe retrace les activités de restauration administrative du self Clemenceau à destination principalement des agents de la Ville et d'autres établissements.

Les dépenses de fonctionnement sont stables entre 2017 et 2016 (+0.2%).

En 2017, il apparaît une diminution des recettes par rapport à 2016 (- 0,04M€, soit -4,5%) qui est liée notamment à une diminution des participations employeurs du personnel extérieur à la ville.

A noter qu'aucun nouvel emprunt n'a été réalisé en 2017 sur ce budget annexe.

### Budget Annexe Cuisine Centrale

Ce budget annexe retrace depuis 2009 les dépenses et recettes d'exploitation de la cuisine centrale. Ses activités regroupent principalement la restauration scolaire, mais également la confection et la livraison de repas aux centres de loisirs, crèches et personnes âgées, dans le cadre d'une convention avec le CCAS.

Depuis 2012 la prise en charge des repas se fait à leur coût "réel". Les recettes des restaurants scolaires sont désormais perçues au budget principal et la subvention d'équilibre disparaît au profit d'un remboursement de frais par la collectivité de rattachement.

Les dépenses de fonctionnement augmentent entre 2016 et 2017, passant de 6.14 M€ à 6,4 M€, ce qui s'explique par une production de repas plus importante en 2017.

Le remboursement des annuités de la dette reste stable à hauteur de 360K€. A noter qu'un emprunt de 0,09 M€ a été réalisé en 2017 afin de financer notamment des achats de gros matériels de cuisine et des applications informatiques de gestion.

### Budget Annexe Activités Économiques

Le budget annexe activités économiques a été créé en 1999. Il regroupe l'ensemble des opérations réalisées par la Ville dans le cadre de la location de son patrimoine économique à des tiers pour des

loyers assujettis à la TVA (Alpexpo, Peupliers,...). A partir de 2015, il a été décidé d'intégrer toutes les dépenses liées au Palais des Sports sur le budget annexe, au lieu du budget principal auparavant. Depuis le 1er janvier 2015, de nombreux bâtiments affectés à ce budget annexe ont été transférés à la Métropole, comme le Marché d'Intérêt National, Cémoi etc.

Le budget retrace principalement en dépenses les charges de fonctionnement des locaux (1,06 M€ en 2017 : taxe foncière, charges d'entretien, fluides...); et en recettes les loyers et les redevances perçues auprès des usagers (1,28 M€ en 2017).

Après les importants investissements réalisés en 2016 (achat du bâtiment du Crédit Agricole), ce budget annexe a enregistré 0,3M€ de dépenses d'équipement.

Le remboursement des intérêts des emprunts a représenté 0,58 M€ en 2017, en très légère hausse par rapport à 2016. Le remboursement du capital de la dette s'est quant à lui élevé à 1,9 M€ en 2017, contre 1,8 M€ en 2016.

### **Budget Annexe Locaux Culturels**

Suite au transfert de la Maison de la Culture à la Métropole intervenu au 1er janvier 2017, le Budget annexe locaux culturels 2017 retrace en dépenses de fonctionnement les seuls frais de gestion courante de la Belle Électrique, soit 0,13 M€.

Le remboursement des annuités de la dette diminue légèrement, passant de 1,27M€ en 2016 à 1,20 M€ en 2017 sous l'effet notamment de la mise en place d'un mécanisme de dette récupérable auprès de la Métropole suite au transfert de la Maison de la Culture.

En raison du transfert de la Maison de la Culture à la Métropole, ce budget n'a pas enregistré de recette de loyer en 2017.

### **Budget Annexe Mistral – Eaux Claires**

Créé en 2005 dans le cadre du projet de renouvellement urbain de la ZAC Mistral-Eaux Claires, ce budget porte principalement sur l'amélioration du cadre de vie dans le respect des principes énoncés par l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU).

La cession foncière n'a prévue au budget 2017 n'a pas pu être réalisée sur l'exercice 2017. C'est pourquoi les seules écritures enregistrées sur ce budget sont celle relatives à la gestion de la dette (intérêts en section de fonctionnement et capital en section d'investissement).

### **Budget Annexe Teisseire – Jeux Olympiques**

Le budget Teisseire-Jeux Olympiques est un budget annexe en fin d'exécution car les opérations qui s'y déroulent sont presque terminées.

Ce budget étant en cours de clôture, il n'a enregistré que très peu de mouvements en 2017. Sa clôture définitive devrait intervenir dans le courant de l'exercice 2018.

### **Régie Lumière**

Créée en septembre 2015, la Régie Lumière est une régie avec autonomie financière ayant pour objet d'assurer la gestion du service public administratif d'éclairage public de la ville de Grenoble. Ses mouvements financiers sont retracés dans un budget annexe.

Les principales dépenses de fonctionnement correspondent à la consommation d'électricité pour l'éclairage public (1,35 M€) et à la pose et dépose d'illuminations de Noël (0,14 M€).

Le budget principal est venu abonder la section de fonctionnement par le biais d'une subvention exceptionnelle de 2,59 M€.

Les principales dépenses d'investissement sont réalisées par l'exploitant (1,2 M€) et sont destinées à permettre la réalisation d'économies d'énergie. Les autres dépenses d'investissement concernent les illuminations de site (0,2 M€) et le remboursement du capital de la dette (0,1 M€).

Les recettes d'investissement proviennent principalement du FCTVA pour 0,23 M€, et de l'emprunt (0,25 M€).



## Résultat de clôture des budgets annexes

Résultat de clôture des BA (hors régie lumière) <i>En millions d'euros</i>	CA 2017		
	Réalisé	Reports	Total
Affectation en réserves	0,85		0,85
Épargne nette non retraitée	-2,09		-2,09
Produits de cession			
Emprunts nouveaux	0,09		0,09
Autres recettes réelles d'investissement	2,45	0,63	3,08
Travaux pour compte de tiers			
Dépôts et cautionnement			
Excédent antérieur	1,04		1,04
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>2,34</b>	<b>0,64</b>	<b>2,98</b>
Déficit antérieur	1,03		1,03
Dépenses réelles d'investissement (hors 45 et hors remboursement emprunt en capital)	0,42	0,34	0,76
Travaux pour compte de tiers			
Dépôts et cautionnement			
<b>TOTAL DÉPENSES</b>	<b>1,45</b>	<b>0,34</b>	<b>1,80</b>
<b>RÉSULTAT</b>	<b>0,89</b>	<b>0,29</b>	<b>1,18</b>

## Résultats de clôture consolidés

Résultat de clôture consolidé (BA + BP) (hors régie lumière)	CA 2017		
	Réalisé	Reports	Total
<i>En millions d'euros</i>			
Affectation en réserves	13,65		13,65
Épargne nette non retraitée	3,67		3,67
Produits de cession	1,11		1,11
Emprunts nouveaux	25,09	5,00	30,09
Autres recettes réelles d'investissement	16,55	1,35	17,90
Travaux pour compte de tiers	0,21		0,21
Dépôts et cautionnement	0,00	0,00	0,01
Excédent antérieur	5,60		5,60
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>65,89</b>	<b>6,36</b>	<b>72,24</b>
Déficit antérieur	8,40		8,40
Dépenses réelles d'investissement (hors 45)	49,93	9,09	59,02
Travaux pour compte de tiers	0,25	0,05	0,30
Dépôts et cautionnement	0,01		0,01
<b>TOTAL DÉPENSES</b>	<b>58,58</b>	<b>9,14</b>	<b>67,73</b>
<b>RÉSULTAT</b>	<b>7,30</b>	<b>-2,79</b>	<b>4,52</b>

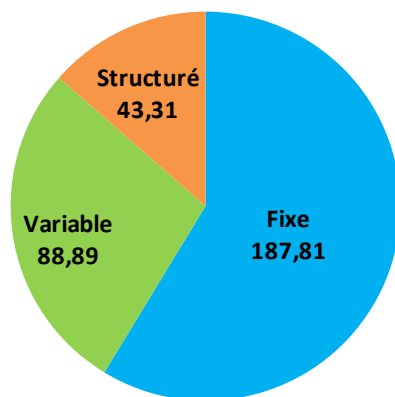
## Résultats de clôture régie lumière

Résultat de clôture régie lumière	CA 2017		
	Réalisé	Reports	Total
<i>En millions d'euros</i>			
Affectation en réserves	0,06		0,06
Épargne nette	0,25		0,25
Produits de cession	0,00		0,00
Emprunts nouveaux	0,25		0,25
Autres recettes réelles d'investissement	0,23	1,66	1,89
Travaux pour compte de tiers	0,00		0,00
Dépôts et cautionnement	0,00		0,00
Excédent antérieur	1,24		1,24
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>2,03</b>	<b>1,66</b>	<b>3,68</b>
Déficit antérieur	0,00		0,00
Dépenses réelles d'investissement (hors 45 et hors remboursement emprunt en capital)	1,19	2,35	3,53
Travaux pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
Dépôts et cautionnement	0,00		0,00
<b>TOTAL DÉPENSES</b>	<b>1,19</b>	<b>2,35</b>	<b>3,53</b>
<b>RÉSULTAT</b>	<b>0,84</b>	<b>-0,69</b>	<b>0,15</b>

## ANNEXE 4 : Éléments relatifs à la dette

### Structure de la dette après swaps (M€)

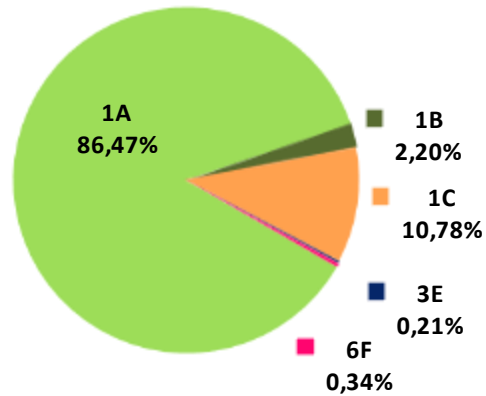
Structure de la dette après swaps (M€)



### Classification des risques des emprunts

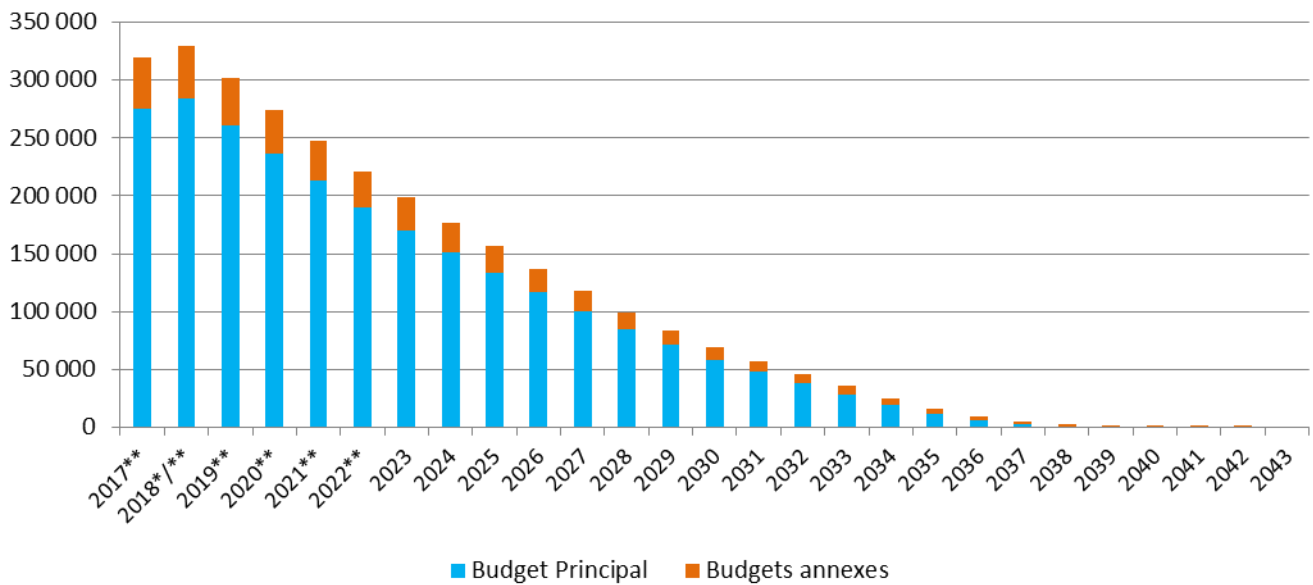
	Indices sous-jacents		Structures
1	Indices zone euro	A	Échange de taux fixes contre taux variable ou inversement. Échange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)
2	Indices inflation française ou inflation zone euro ou entre ces indices	B	Barrière simple. Pas d'effet de levier
3	Écart d'indice zone euro	C	Option d'échange (swaption)
4	Indices hors zone euro. Écart d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	D	Multiplicateur jusqu'à 3; multiplicateur jusqu'à 5 capé
5	Écart d'indices hors zone euro	E	Multiplicateur jusqu'à 5
6	Autres indices	F	Autres type de structure

## Classification des risques des emprunts au 31/12/2017



### Profil d'extinction de la dette

## Profil d'extinction de la dette



## Capacité de désendettement

Années	Épargne de gestion	Frais financiers nets	Épargne brute	Encours de dette**	Capacité de désendettement
2011	44,34	8,71	35,62	269,11	7,55
2012	42,57	8,33	34,24	267,01	7,80
2013*	37,72	7,86	29,86	267,37	8,95
2014*	31,54	6,35	25,19	266,99	10,60
2015*	27,61	6,30	21,30	252,37	11,85
2016*	30,21	6,38	23,83	254,31	10,67
<b>CA 2017*</b> budget principal	<b>31,39</b>	<b>6,17</b>	<b>25,22</b>	<b>259,23</b>	<b>10,28</b>

\*Ces montants prennent en compte la mise en réserve annuelle du remboursement en capital de l'emprunt obligataire.

\*\*L'encours de dette est neutralisé de l'encours de dette récupérable lié à la compétence voirie refacturé à la Métropole.

Ce ratio correspond au nombre d'années théorique que la collectivité mettrait à rembourser le capital de sa dette si elle y consacrait la totalité de son épargne brute. Il se calcule en rapportant le montant de l'épargne brute de l'année à l'encours de dette de la collectivité.

Au CA 2017, ce ratio diminue du fait de l'amélioration de l'épargne brute, passant ainsi de 10,67 années au CA 2016 à 10,28 années au CA 2017.

## Répartition par prêteurs

Prêteurs	Encours au 31.12.2017	% au 31.12.2017	Rappel au 31-12-2016
SFIL (ex Dexia Municipal Agency)	77 114 184	24,10%	22,34%
Groupe Caisse d'Epargne	49 822 621	15,57%	13,35%
Groupe Crédit Agricole	50 235 416	15,70%	17,28%
Caisse des Dépôts et Consignations	43 231 840	13,51%	14,52%
Deutsche Pfandbriefbank AG	32 774 054	10,24%	10,98%
AGENCE FRANCE LOCALE	22 786 551	7,12%	4,44%
Banque Postale	8 002 589	2,50%	4,39%
FMS Wertmanagement (ex Depfa)	8 557 888	2,67%	2,96%
Société Générale	8 473 875	2,65%	2,83%
Royal Bank of Scotland	6 573 449	2,05%	2,19%
NATIXIS (emprunt obligataire)*	4 900 000	1,53%	1,83%
Groupe Crédit Mutuel	1 448 072	0,45%	0,54%
BEI via Dexia CLF	3 403 301	1,06%	1,16%
BNP Paribas	1 221 283	0,38%	0,58%
Crédit Coopératif	1 400 000	0,44%	0,50%
Organismes de droit public	61 487	0,02%	0,03%
<b>Total Général tous budgets</b>	<b>320 006 611</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

\*L'encours au 31-12-2017 de l'emprunt obligataire tient compte de l'anticipation du remboursement de son capital remboursable in fine.

## ANNEXE 5 : Détails « autres »

### Détail « autres » recettes de gestion courantes

	CA 2016	CA 2017
<b>Détail autres recettes de gestion courantes</b>	<b>10,43</b>	<b>13,17</b>
Atténuations de charges	0,48	0,43
Autres taxes	3,69	3,78
Participations	6,27	8,96

### Détail « autres » produits des services, du domaine et ventes diverses

	CA 2016	CA 2017
<b>Produits des services, du domaine et ventes diverses* (K€)</b>	<b>7,25</b>	<b>1,14</b>
Remboursement des frais par les budgets annexes et les régies municipales	0,12	0,13
Mise à disposition de personnel aux autres organismes	0,29	0,28
Remboursement des frais par les C.C.A.S.	5,98	0,30
Concessions cimetières (produit net)	0,32	0,23
Locations diverses (autres qu'immeubles)	0,06	0,02
Produits d'activités annexes (abonnements)	0,47	0,02
Commissions	0,00	0,14
Ventes de récoltes	0,01	0,00
Travaux	0,01	0,00
Vente de marchandises	0,00	0,02

## Détail « autres » charges à caractère général

		CA 2016	CA 2017
	<b>Autres charges à caractère général</b>	<b>13,80</b>	<b>15,17</b>
62872	Remboursements de frais aux budgets annexes et aux régies municipales	4,47	4,48
6282	Frais de gardiennage	1,81	2,04
6228	Divers	0,90	1,25
63512	Taxes foncières	0,91	1,21
614	Charges locatives de copropriété	1,08	1,11
624	Transports de biens et transports collectifs	0,67	0,84
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,57	0,70
6042	Achat de prestation de services	0,82	0,70
62873	Remboursements de frais au CCAS	0,24	0,51
6188	Autres frais divers	0,55	0,48
6184	Versement à des organismes de formation	0,34	0,38
6226	Honoraires	0,36	0,35
617	Etudes et recherches	0,41	0,34
637	Autres impôts, taxes et versements assimilées (autres organismes)	0,09	0,13
6281	Concours divers (cotisations...)	0,11	0,12
6284	Redevances pour services rendus	0,00	0,11
6288	Autres services extérieurs	0,05	0,09
6182	Documentation générale et technique	0,15	0,07
627	Services bancaires et assimilés	0,03	0,06
6227	Frais d'actes et de contentieux	0,09	0,05
63513	Autres impôts locaux	-	0,04
62878	Remboursements de frais à d'autres organismes	0,01	0,03
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	0,02	0,02
6185	Frais de colloques et de séminaires	0,02	0,02
62876	Remboursement de frais à un GFP de rattachement	0,08	0,01
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	0,01	0,01
6353	Impôts indirects	0,00	0,00
6011	Matières premières et fournitures	-	0,00
6122	Crédit-bail mobilier	-	0,00
60228	Autres fournitures consommables	-	0,00

## Annexe 6 : Acronymes

---

<b>AC</b>	Attribution de Compensation
<b>ANRU</b>	Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine
<b>BP</b>	Budget Primitif
<b>BS</b>	Budget Supplémentaire
<b>CA</b>	Compte Administratif
<b>CAP</b>	Commission Administrative Paritaire
<b>CCAS</b>	Centre communal d'action sociale
<b>CCIAG</b>	Compagnie de Chauffage Intercommunale de l'Agglomération Grenobloise
<b>CLECT</b>	Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées
<b>CLSPD</b>	Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance
<b>DCRTP</b>	Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle
<b>DEJ</b>	Direction Education Jeunesse – Ville de Grenoble
<b>DGF</b>	Dotation Globale de Fonctionnement
<b>DM</b>	Décision Modificative
<b>DMTO</b>	Droits de Mutation à titre onéreux
<b>DNP</b>	Dotation nationale de péréquation
<b>DOB</b>	Débat d'Orientation Budgétaire
<b>DSC</b>	Dotation de Solidarité Communautaire
<b>DSU</b>	Dotation de Solidarité urbaine
<b>DUCSTP</b>	Dotation Unique des compensations spécifiques à la taxe professionnelle
<b>EPCC</b>	Etablissement Public de Coopération Culturelle
<b>ESAD</b>	Ecole Supérieur d'Art et de Design
<b>FCTVA</b>	Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée
<b>FNGIR</b>	Fonds National Garantie Individuelle de Ressources
<b>FPIC</b>	Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal
<b>GEG</b>	Gaz et Electricité de Grenoble
<b>K€</b>	Milliers d'euros
<b>M€</b>	Millions d'euros
<b>Mds</b>	€ Milliards d'euros
<b>MIN</b>	Marché d'Intérêt National
<b>PNRU</b>	Programme National de Renouvellement Urbain
<b>QPV</b>	Quartiers Politique de la Ville
<b>REG</b>	Régie Eau de Grenoble
<b>REP</b>	Régie de l'Eau Potable
<b>RGPP</b>	Révision Générale des Politiques Publiques
<b>SCHS</b>	Service Communal Hygiène et Santé – Ville de Grenoble
<b>SEM</b>	Société d'Economie Mixte
<b>STB</b>	Service Travaux Bâtiments – Ville de Grenoble
<b>SYMBHI</b>	Syndicat Mixte des Bassins Hydrauliques de l'Isère
<b>TIR</b>	Travaux d'Investissement en Régie
<b>ZAC</b>	Zone d'Aménagement Concerté